

# PROJET D'APPUI A LA JUSTICE MILITAIRE EN REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A TRAVERS LE RENFORCEMENT DU PROGRAMME DES CELLULES D'APPUI AUX POURSUITES

RAPPORT FINAL  
(Février 2015 - Décembre 2018)



AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE  
L'UNION EUROPEENNE

## **TABLE DES MATIERES**

<b>ACRONYMES</b> .....	3
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	4
1. Généralités.....	4
2. Ancrage institutionnel et alignement stratégique .....	4
3. Objectif principal du projet .....	5
4. Résultats attendus du projet.....	5
5. Bénéficiaires du projet .....	6
<b>II. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	7
1. Dégradation du climat politique.....	7
2. Persistance des conflits armés et violations graves des droits de l'homme .....	7
3. Réformes légales : PNRJ et Loi sur la compétence partagée .....	8
<b>III. RESULTATS TRANSFORMATIONNELS OBTENUS PAR LE PROJET</b> .....	9
1. Résultats clés du projet CAP .....	9
2. Produit 1 : Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale.....	12
3. Produit 2 : Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles. ....	25
4. Produit 3 : Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires. ....	27
5. Produit 4 : Les mécanismes de contrôle interne et externe de la justice militaire pour la réponse aux crimes graves assurés. ....	34
<b>IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES</b> .....	36
1. Difficultés rencontrées .....	36
2. Leçons apprises .....	38
<b>V. SUIVI ET EVALUATION</b> .....	39
1. Missions de suivi et évaluation et de coordination .....	39
2. Evaluation de l'appui technique des CAP .....	40
3. Comité de Pilotage et Comité Technique.....	40
4. Retraite du projet.....	40
<b>VI. COMMUNICATION</b> .....	41
<b>VII. PERSPECTIVES</b> .....	42
<b>VIII. ANNEXES</b> .....	42

## **ACRONYMES**

ADF : Allied Democratic Forces

AF : Audience foraine

BCG : Bureau de Consultations Gratuites

BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux les Droits de l'Homme

CAP : Cellule d'Appui aux Poursuites

CPI : Cour Pénale Internationale

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

DH : Droits de l'Homme

EUR : Euro

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FRPI : Forces de Résistance Patriotique de l'Ituri

MONUSCO : Mission des Nations Unies Pour la Stabilisation de la République Démocratique du Congo

PAP : Plan d'Actions Prioritaires

PNC : Police Nationale Congolaise

PNRJ : Politique Nationale de Réforme de la Justice

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

UE : Union Européenne

## **I. INTRODUCTION**

### *1. Généralités*

L'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est depuis plusieurs décennies le théâtre de conflits armés particulièrement violents. De nombreux crimes contre l'humanité, crimes de guerre et de sérieuses violations des droits de l'homme ont été commis par l'ensemble des parties prenantes au conflit. Fort de ces constats, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec la Mission des Nations Unies Pour la Stabilisation de la République Démocratique du Congo (MONUSCO) se sont résolument engagés dans la lutte contre l'impunité et l'amélioration de l'accès à la justice en RDC.

Entre 2013 et 2015, le PNUD en partenariat avec la MONUSCO à travers sa Section d'Appui à la Justice a reçu **2 200 000 EUR de l'Union Européenne** afin de mettre en œuvre le projet « d'Appui à la Justice Militaire à travers le renforcement du programme des Cellules d'Appui aux Poursuites Judiciaires ». Ayant obtenu des résultats transformationnels notoires en matière de lutte contre l'impunité, l'Union Européenne a souhaité poursuivre son engagement en matière d'appui à la justice militaire dans la poursuite des crimes internationaux.

Ainsi, le PNUD a reçu 2 200 000 EUR de la part de l'Union Européenne afin de mettre en œuvre la deuxième phase du projet. Prévue initialement pour une durée de 24 mois, le projet a bénéficié d'un prolongement d'une année supplémentaire avec un budget additionnel de 1 000 000 EUR.

Le projet s'est ainsi déroulé sur la **période du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 décembre 2018** avec un **budget total de 3 200 000 EUR**. Les modalités de gestion et les mécanismes de coordination dans la mise en œuvre du projet ont été communément définis par l'Union Européenne et le PNUD à travers la signature du Document de Projet et d'un Avenant d'extension.

### *2. Ancrage institutionnel et alignement stratégique*

Le projet s'inscrit directement dans l'application de la Résolution 1925 (2010) qui prévoit la mise en place de Cellule d'Appui aux Poursuites judiciaires (CAP) et de la Résolution 1991 (2011) du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui affirme le mandat de la MONUSCO pour « appuyer l'action menée aux niveaux national et international pour que les auteurs de ces crimes graves soient traduits en justice, notamment en mettant en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires pour aider les autorités des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) chargées de la justice militaire à poursuivre les personnes arrêtées par les FARDC ».

Le Conseil de Sécurité réitère au cours des différentes Résolutions le mandat de la MONUSCO à «travailler de concert avec les autorités de la RDC afin d'arrêter et de traduire en justice ceux qui sont présumés coupables de génocide, crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits dans le pays, en particulier les chefs des groupes armés et ceux qui soutiennent ces groupes notamment en coopérant avec les États de la région et la CPI ».

En outre, la RDC s'est dotée en 2017 d'une **Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) accompagnée d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP)**. La PNRJ comprend quatre axes d'interventions majeurs : l'accès au droit et à une justice de qualité ; l'indépendance du pouvoir judiciaire ; la performance du Ministère de la Justice et des Droits Humains ; et une justice fondée sur le respect de la dignité humaine. Ces axes d'intervention sont déclinés en résultats spécifiques. A travers son appui à la justice militaire en matière de lutte contre l'impunité, le projet contribue à plusieurs résultats de la PNRJ et de son PAP, dont notamment au :

- **Résultat 1** relatif à l'assistance judiciaire pour les personnes les plus démunies et vulnérables ;
- **Résultat 4** relatif au renforcement de l'accès à la justice de proximité ;
- **Résultat 14** relatif à la lutte contre l'impunité.

De même, le projet s'aligne sur les priorités établies par le **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RDC sur la période 2013-2017**<sup>1</sup>. En effet, à travers son appui aux juridictions militaires en faveur de la lutte contre l'impunité et du renforcement de l'Etat de droit, le projet contribue à la réalisation de **l'Effet 1 – Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC** – et de **l'Effet 6 – Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et des conflits**.

### ***3. Objectif principal du projet***

Le projet vise à appuyer le système judiciaire militaire congolais afin de lutter plus efficacement contre l'impunité, et traduire en justice les auteurs de crimes graves qui relèvent des juridictions militaires.

La stratégie d'intervention prend en compte l'aspect multidimensionnel de la problématique d'accès à la justice. Ainsi, le projet fournit un appui institutionnel, technique, logistique et financier aux juridictions militaires pour la poursuite des dossiers de crimes internationaux notamment à travers les Cellules d'Appui aux Poursuites mais assure également le respect des principes d'un procès équitable à travers la garantie d'une assistance judiciaire de qualité aux prévenus en assurant la formation des avocats de la défense.

### ***4. Résultats attendus du projet***

La deuxième phase du projet était structurée sur l'atteinte des résultats suivants :

- **1** : Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale.
- **2** : Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles.

---

<sup>1</sup> Il a été prolongé jusqu'à 2020.

- **3** : Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.
- **4** : Les mécanismes de contrôle interne et externe de la justice militaire pour la réponse aux crimes graves sont assurés.

### ***5. Bénéficiaires du projet***



*Communautés en attente du début de l'audience foraine organisée dans l'Affaire Kavumu.(2017)*

Le projet vise à **renforcer la lutte contre l'impunité et améliorer l'accès à la justice** à l'ensemble des citoyens de la RDC. Ainsi, l'ensemble de la population bénéficie des appuis de ce projet ; la justice est un droit reconnu à tous dont chaque individu doit jouir. La justice a également un rôle de pacificatrice sociale et œuvre à la consolidation de la paix en rétablissant l'égalité entre les citoyens.

Les **acteurs judiciaires militaires et les avocats** sont particulièrement ciblés par ce projet qui vise à renforcer leurs capacités et garantir qu'ils puissent remplir leurs fonctions dans les meilleures conditions. Ils bénéficient ainsi d'un appui technique, logistique et financier ainsi que de formations et de coaching par des experts juristes.

Les **victimes de crimes internationaux et les auteurs présumés** de crimes internationaux poursuivis par les autorités judiciaires bénéficient directement et indirectement du projet à travers un accès facilité à la justice et une assistance judiciaire gratuite garantie lors des audiences.

En raison de l'étendue de la RDC, le projet a ciblé les provinces du **Nord Kivu, Sud Kivu, ex Province Orientale, ex Katanga et le Kasai Central** en tenant compte des réalités et des besoins en matière de justice. En effet, en raison du conflit armé l'Est de la RDC connaît une très forte insécurité et de nombreux crimes internationaux ont été commis alors que la culture d'impunité est enracinée dans ses territoires. A la suite des événements au Kasai Central relatif à l'affrontement entre la milice Kamuina Nsapu et les forces de sécurité étatique, le projet a décidé avec l'accord de l'Union Européenne d'étendre son appui à cette province qui a connu un déchainement de violence. Ainsi, les provinces les plus affectées par les conflits et les violences ont été ciblées par le projet afin de lutter contre l'impunité et ainsi restaurer la justice dans sa fonction de pacificatrice sociale et de stabilisatrice.

## II. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

### 1. *Dégradation du climat politique*

Le contexte politique de la mise en œuvre du projet a été largement marqué par l'organisation du processus électoral. Prévues en 2016, les élections ont été reportées à plusieurs reprises, notamment à la suite de la signature de l'Accord de la Saint Sylvestre du 31 Décembre 2016. Depuis fin 2016 jusqu'à 2018, les tensions politiques se sont accrues conduisant à de nombreuses manifestations, souvent réprimées par la violence, et à de sérieuses violations des droits humains. Ainsi, le **contexte politique était particulièrement incertain et imprévisible**, puisque certains acteurs ont douté des différents calendriers électoraux publiés par la Commission Electorale Nationale Indépendante. Cette incertitude a eu un impact direct sur la mise en œuvre du projet.

### 2. *Persistance des conflits armés et violations graves des droits de l'homme*

La RDC, particulièrement l'Est, est en proie à de nombreux conflits armés. **La multitude de groupes armés et de milice conduit à une très forte insécurité** ; l'impunité généralisée régnante dans ces territoires est un des facteurs de violence. L'insécurité récurrente dans les provinces ne permet pas aux acteurs judiciaires de se déployer sur les zones affectées par les violations et contribue directement à l'enracinement de l'impunité perpétuant le cycle de violence.

La prévalence de conflits armés associé à un contexte politique instable a entraîné de **très nombreuses violations des droits humains** dans toutes les provinces d'intervention du projet. Ces violations sont commises par les agents de l'Etat et les membres de groupes armés ; elles sont également favorisées par une culture d'impunité enracinée.

#### a. *Nord Kivu*

La province du Nord Kivu est affectée par des conflits armés récurrents entre groupes armés, milices et forces de sécurité étatique conduisant à de nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont les populations civiles sont les principales victimes. Les territoires de Beni, Rutshuru, Lubero et Masisi sont particulièrement concernées par des attaques récurrentes contre les populations civiles, les pillages, les enlèvements qui entraînent des mouvements de population chroniques.

#### b. *Sud Kivu*

De manière similaire, la province du Sud Kivu est également le théâtre de nombreux et violents affrontements entre plusieurs groupes armés et les forces de sécurité étatique. En effet, de très nombreux groupes armés et milices qui se disputent le contrôle de plusieurs territoires. Les populations civiles sont les principales victimes de ces attaques, de pillages, meurtres et enlèvements.

c. Ex Province Orientale

L'Ituri est principalement déstabilisée par l'activisme fort de la milice FRPI qui mène de très nombreuses attaques à l'encontre des populations civiles et des bases opérationnelles des FARDC. Le territoire de Mambasa a connu une période de forte instabilité en 2015-2016 en raison de l'activisme du groupe Mai Mai Simba Manou. Plus récemment, des rivalités interethniques entre les groupes Lendu et Hema ont été ravivées à la fin de l'année 2017. Plusieurs cas de pillages et massacres dans le territoire de Djugu ont été reportés ; les membres de l'ethnie Hema en sont les principales victimes entraînant le déplacement massif de plusieurs communautés. Des faits pouvant être qualifiés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été reportés.

d. Ex Katanga

La province de l'Ex Katanga se caractérise notamment par le conflit récurrent entre les Twas (Pygmées) et les Bantous. Ce conflit perdure depuis de nombreuses années et a causé la mort de plusieurs centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres. Des violations sérieuses des droits de l'homme et du droit international humanitaire pouvant constituer des crimes internationaux ont été reportées. En outre, des tensions intercommunautaires et entre communautés et entreprises d'extractions ont augmenté particulièrement ces deux dernières années.

e. Kasaï Central

L'assassinat du Chef Coutumier Jean Pierre Mpandi a été l'élément déclencheur d'un conflit extrêmement violent opposant la milice Kamuina Nsapu aux forces de sécurité étatique et à la milice Bana Mura. En très peu de temps, l'ensemble de la province s'est embrasé avec des combats intenses et des actes de violence particulièrement cruels. Les affrontements ont conduit à la mort de plusieurs milliers de personnes et aux déplacements de millions de personnes. De nombreuses fosses communes ont été découvertes et des centaines de villages ont été pillés et incendiés ; les infrastructures publiques ont été systématiquement détruites. La situation du Kasaï Central est ainsi particulièrement préoccupante en raison du degré élevé de violence et de la hauteur des dégâts.

### ***3. Réformes légales : PNRJ et Loi sur la compétence partagée***

La mise en œuvre du projet a été marquée par l'élaboration et l'adoption de la PNRJ et de son PAP qui définit les axes d'interventions en matière de réforme du secteur de la justice. Les interventions du projet contribuent clairement à plusieurs résultats définis dans le PAP.

En 2013, la *Loi organique portant Organisation, Fonctionnement et Compétences des Juridictions de l'Ordre Judiciaire* est adoptée et octroie la compétence judiciaire aux juridictions civiles pour poursuivre et connaître des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (crimes internationaux) qui était auparavant réservées exclusivement aux

juridictions militaires. Pour la première fois, les juridictions civiles peuvent entamer des poursuites pour des crimes relevant du Statut de Rome. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible, puisque les juridictions militaires continuent de poursuivre un très grand nombre de dossiers de crimes internationaux en dépit de dispositions de la Constitution de 2006 et de la Loi Organique de 2013 qui en attribuent la compétence aux juridictions civiles. Dans cette démarche les juridictions militaires s'appuient sur les dispositions légales citées dans le Code Judiciaire Militaire et sur l'arrêt de la Cour Constitutionnelle datant de Mars 2017. A travers son appui aux juridictions civiles, également financé par l'Union Européenne, le PNUD s'est ainsi engagé dans un dialogue étroit avec les juridictions militaires et civiles sur cette question de compétence partagée, notamment en favorisant les passerelles de collaboration et de dialogue entre les juridictions civiles et militaires.

### **III. RESULTATS TRANSFORMATIONNELS OBTENUS PAR LE PROJET**

#### ***1. Résultats clés du projet CAP***

Au cours de ces années d'exécution, le projet a contribué à des transformations du système judiciaire dans sa capacité à lutte contre les crimes graves. En effet, le projet a apporté un appui global en matière de restauration de l'Etat de droit a contribué à **améliorer la confiance des populations dans les juridictions** de la RDC. En effet, au premier trimestre 2015, 73% des personnes interrogées au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri (provinces d'intervention du projet) ont déclaré avoir très peu ou pas confiance dans la justice militaire. En 2018, 67% des personnes interrogées dans les territoires où des décisions judiciaires ont été rendue déclarent avoir très peu ou pas confiance dans la justice militaire. **Ainsi, entre 2015 et 2018, il y a un accroissement de 18% de la confiance des populations dans les juridictions militaires<sup>2</sup>.**

Entre 2015 et 2018, la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux et sérieuses violations des droits humains a été renforcée. La stratégie de poursuite développée en 2015/2016 dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Province Orientale a conduit à **l'identification de 42 dossiers prioritaires** devant faire l'objet de poursuites judiciaires de manière prioritaires. Cette stratégie de priorisation a largement porté ses fruits, puisque **69% des dossiers emblématiques sont en cours de traitement dont 45% ont fait l'objet d'une décision judiciaires**. En effet, 19 dossiers prioritaires ont été clôturés entre 2015 et 2018. La stratégie de poursuite est un élément essentiel de l'efficacité de la lutte contre l'impunité.

---

<sup>2</sup> Les données sont issues des sondages de perception réalisés dans l'ensemble des territoires des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri.

L'amélioration du taux de confiance est un impact certain des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ainsi que les décisions judiciaires prononcées. Cependant plusieurs facteurs externes au projet influent également sur le taux de confiance.

**SUCCESS STORY :**

*Le Docteur Denis MUKGWEGE, prix Nobel de la Paix de 2018, a souligné l'impact des poursuites judiciaires engagées par les juridictions militaires au Sud Kivu sur l'incidence des violences sexuelles dans la province. En effet, les condamnations pour crimes contre l'humanité à l'encontre des prévenus dans l'affaire Kavumu ont conduit à une réduction significatrice des cas de viols dans le territoire. L'efficacité de la lutte contre l'impunité contribue à la réduction directe des violences. (Radio Okapi :<https://www.radiookapi.net/2018/09/05/actualite/justice/lutte-contre-les-violences-sexuelles-dr-mukwege-felicite-la-justice> )*

A travers l'approche holistique adoptée par le projet, **l'accès à une justice équitable a été facilité.** En effet, le projet a signé des Accords de Subvention avec les Barreaux afin d'assurer une assistance judiciaire et juridique gratuite de qualité aux personnes poursuivies pour crimes internationaux. Entre 2015 et 2018, **100% des prévenus jugés** lors des audiences foraines a bénéficié d'une assistance judiciaire assurée par un défenseur militaire et/ou un avocat désigné par le Bâtonnier.

Alors que la RDC fait face à des défis en matière d'accessibilité et d'infrastructures, **la tenue de 54 audiences foraines** dans les différents territoires, y compris les plus reculés, des provinces d'intervention **permet à tous les citoyens congolais d'accéder à la justice** et d'assister aux rendus des décisions judiciaires. La lutte contre l'impunité n'est pas seulement symbolique mais également réelle à travers la matérialisation des audiences foraines et des décisions judiciaires rendues au plus près des citoyens et des communautés victimes. Ces audiences foraines ont permis aux témoins de l'acte criminel d'être aussi les témoins de la répression dudit crime.

**SUCCESS STORY :**

*En moyenne, sur l'ensemble des territoires du Nord Kivu, Sud Kivu et de l'Ex Province Orientale, 72% des personnes interrogées disent avoir confiance dans les audiences foraines des Cours et Tribunaux militaires.*

Le projet a également contribué à **l'amélioration de la qualité de la justice.** En effet, le monitoring judiciaire a permis d'affirmer que la **protection des victimes et des témoins lors des audiences foraines se faisait de manière systématique** à travers l'anonymisation des noms et la dissimulation des visages, en particulier.

**Amélioration de 18% de la confiance** de la population en la justice militaire dans les territoires où il y a eu une décision judiciaire entre 2015 et 2018  
(Indicateur T3 2015 = 27% / T2 2018 = 33%) **Source : sondage HHI**

**Efficacité de la Lutte contre l'impunité :** 70% condamnés, 14% acquittements et 16% renvoi

**Effectivité de la stratégie de poursuite :** 19 dossiers clôturés (45%) sur 42 cas prioritaires

**Qualité de la Justice :** La protection des victimes et des témoins, la célérité de la justice, le droit à une assistance judiciaire, la qualité des enquêtes, la motivation des jugements, l'évaluation des DI ont connu des avancées notables documentés lors des sessions de monitoring judiciaire.

**Accès à une justice équitable :**  
- 108 prévenus acquittés (15%)  
- Accès des populations isolées et vulnérables à la justice

**547 dossiers de crimes graves** (crimes internationaux, viols, meurtres) ont été traités par la Justice militaire

**La stratégie de poursuite est mise en œuvre par tous les partenaires**

**Mise en application effective des connaissances et développement de compétences** dans le traitement des dossiers

**36% en moyenne d'acquisition des connaissances** à l'issue des formations

**935 prévenus ont bénéficié d'une assistance judiciaire de qualité**

Appui à 54 Audiences foraines et 38 Missions d'enquête

Dons de 18 kits de sonorisation, 544 chaises, 6 tentes, 2 véhicules, 24 ordinateurs, 8225 articles de fourniture de bureaux, kits de visibilité

Tenue des cadres de concertation dans 5 provinces d'intervention

Appui à 6 ateliers sur la stratégie de poursuite

3 missions de contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de poursuite par la JM

14 procès observés

26 mois d'expertise technique + Assistance technique continue des CAP

1566 jours de formation au bénéfice des acteurs judiciaires

250 ouvrages remis aux barreaux partenaires

**2. Produit 1 : Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale.**

**a. Les capacités techniques, matérielles et opérationnelles sont renforcées en vue d'une amélioration de l'efficacité de la justice**

Le projet a mis l'accent sur **un plan de renforcement holistique des capacités des acteurs judiciaires** afin d'améliorer l'efficacité et de la qualité de la justice.

- ***Accompagnement technique quotidien des magistrats et des inspecteurs militaires***

En premier lieu, les experts (magistrats et inspecteurs) des CAP ont assuré une assistance technique continue auprès des acteurs judiciaires militaires congolais au sein de leur juridiction respective. Entre 2015 et 2018, les CAP sont établies dans les juridictions suivantes : Goma (Nord Kivu) ; Béni (Nord Kivu) ; Bukavu (Sud Kivu) ; Kalemie (Tanganyika) ; Lubumbashi (Haut Katanga) ; Kananga (Kasaï Central) ; Bunia (Ituri). Les Tribunaux Militaires de Garnison et les Cours Militaires ont ainsi bénéficié de l'appui technique, logistique et financier des CAP.

Les CAP sont des **interlocuteurs privilégiés** pour les acteurs judiciaires militaires afin de mener les poursuites judiciaires dans le cadre de dossiers de crimes internationaux qui sont très complexes en raison du contexte, de leur gravité, du nombre de victimes et de présumés auteurs. Les experts des CAP mettent ainsi à disposition des magistrats et des inspecteurs congolais leurs connaissances et compétences à travers un accompagnement quotidien.

Dans l'objectif d'assurer un échange quotidien entre les experts internationaux et les magistrats congolais, il était prévu d'établir un **système de colocalisation**, c'est-à-dire que les CAP soient matériellement établis au niveau des juridictions militaires dans les provinces d'intervention. De manière pilote, le processus de colocalisation a été initié à Goma, Béni, Bukavu et Lubumbashi. Cependant, les niveaux de réalisation diffèrent d'une province à une autre. Les retards dans la matérialisation des colocalisations sont dus notamment à des défis logistiques et à la mise à disposition difficile des locaux au sein des juridictions. Cependant, les contacts et les échanges demeurent permanents et réguliers entre les experts des CAP et les acteurs judiciaires militaires.

- ***Mobilisation d'experts internationaux et nationaux pour la diffusion, l'acquisition et l'appropriation de connaissances et compétences***

**Plusieurs experts internationaux** ont été mobilisés sur des thématiques très spécifiques pour partager leurs connaissances avec les acteurs judiciaires congolais. Ils ont ainsi publié des **outils et des guides pratiques et également animé des séances de formations**. La méthodologie suivie par tous les experts déployés s'est déroulée en quatre phases : identification des besoins

et développement de la méthodologie à travers des dialogues avec l'ensemble des acteurs concernés ; production d'un outil/guide en collaboration avec les acteurs ; présentation de l'outil/guide et de ses conclusions lors d'ateliers provinciaux ; diffusion de l'outil/guide finalisé intégrant les commentaires et recommandations issus des ateliers.

Ces publications ont fait l'objet d'une relecture approfondie par un Comité Scientifique dont les membres sont des hauts magistrats appartenant à la Haute Cour Militaire, à l'Auditorat Général Militaire des FARDC, au Ministère de la Défense, au Ministère de la Justice, au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et experts du PNUD. Ce processus participatif et inclusif facilite la compréhension et l'appropriation de l'outil/guide produit par les magistrats et inspecteurs congolais.

**SUCCESS STORY : UTILISATION DE LA  
TELEPHONIE DANS LA TRACABILITE DES  
CRIMINELS**

*Dans le cadre du dossier emblématique 'Kavumu' (crime contre l'humanité par viol et meurtre), le Mémento en Téléphonie Mobile et ses ressources a été utilisé par la justice militaire. En effet, les enquêteurs ont décrypté et retracés les appels téléphoniques de plusieurs suspects conduisant à leurs arrestations et constituant des éléments de preuve à charge lors de l'audience.*

*Les acteurs judiciaires congolais se sont donc appropriés ces nouveaux outils et connaissances et les ont utilisés afin de permettre l'avancement des poursuites judiciaires.*

Ainsi, entre 2015 et 2018, deux outils essentiels ont été produits grâce à la mobilisation d'experts internationaux : *Guide de l'Enquêteur en matière de Crimes Internationaux en République Démocratique du Congo* accompagné de Fiches d'Auditions des Victimes et Témoins et d'Interrogatoire des Suspects et *Mémento des Investigations en matière de Téléphonie Mobile en République Démocratique du Congo*. Au total, ils ont été imprimés à 1 500 exemplaires

chacun qui seront distribués au premier trimestre 2019 aux acteurs judiciaires congolais.

En parallèle de la mobilisation d'experts internationaux, les magistrats militaires et civils congolais ont également bénéficié de plusieurs formations relatives à la compétences judiciaires partagées entre les juridictions civiles et militaires en matière de poursuites des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité suite à la Loi de 2013, à l'administration de la preuve et aux réparations civiles dans les dossiers de crimes internationaux. **Au total, 1 566 jours de formations ont été dispensés entre 2015 et 2018 en faveur de plus de 150 acteurs judiciaires congolais** (magistrats civils et militaires, inspecteurs de police judiciaire). En moyenne, à l'issue des formations, les participant **acquièrent 36% de connaissances** selon les pré-tests et les post-tests réalisés.

Le projet a contribué au renforcement des capacités des acteurs judiciaires congolais à travers un accompagnement quotidien assurant un transfert de connaissances et de compétences entre les experts des CAP et les magistrats et inspecteurs congolais, une mobilisation d'expertise spécifique en favorisant une **approche inclusive et participative** pour le développement

d'outils et de guides permettant une rétention de la connaissance ainsi que son appropriation par les acteurs nationaux et la dispense de formations aux magistrats et aux inspecteurs afin de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances.

- *Dotation en matériels et équipements*

En outre, le projet a également assuré un appui matériel en faveur des institutions militaires congolaises, notamment **18 kits de sonorisation, 544 chaises, 6 tentes, 24 ordinateurs et 8225 fournitures de bureaux** (papiers, pochettes, agrafeuses, encre, stylos...). Ces fournitures ont servi directement dans le traitement des dossiers emblématiques et à la tenue des audiences foraines, y compris dans les territoires les plus reculés.



*Dotation en fournitures de bureau à l'AMG de Butembo (2018)*

- *L'efficacité et la qualité de la justice sont améliorées*

Ce transfert de connaissances et de compétences entre experts internationaux et acteurs judiciaire congolais et entre magistrats militaires et civils et l'appui matériel aux juridictions permettent de **renforcer l'efficacité des institutions judiciaires et d'améliorer la qualité de la justice**. En effet, l'efficacité de la justice peut se mesurer par rapport à la durée de traitement des dossiers. En RDC, les procédures judiciaires s'étendent sur des années et parfois même des décennies entre le moment de la commission des faits et l'ouverture de la procédure judiciaire et ensuite le prononcé de la décision judiciaire. **A l'examen des 42 dossiers prioritaires, il s'écoule en moyenne 77 mois entre la date de commission des faits et le prononcé de décision judiciaire** ; sachant que 31% de ces dossiers sont toujours dormants.

La Haute Cour Militaire a **jugé en appel 5 dossiers emblématiques** entre juin et juillet 2018 ; il s'est écoulé un délai particulièrement court entre les décisions au premier degré et l'appel pour les affaires Kavumu et Marocain, respectivement 8 mois et 3 mois entre les deux décisions judiciaires. Cette dynamique initiée doit être encouragée afin de réduire le délai de traitement des dossiers judiciaires.

- b. *Rationalisation et planification des activités et des ressources dans la recherche de l'efficacité*

En 2010, les Nations Unies ont publié un rapport « Mapping » qui compile 617 faits de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et sérieuses violations du droit international humanitaire commis entre mars 1993 et juin 2003. Au regard du droit international et des engagements internationaux de la RDC, l'ensemble de ces faits doivent faire l'objet de poursuites judiciaires. En outre, d'autres incidents relevant de la Cour Pénale Internationale (CPI) ont été enregistrés

entre 2003 et ce-jour. La lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux et sérieuses violations des droits humains correspond à un élément essentiel pour la restauration de l'Etat de droit et la pacification des provinces. Cependant, le système judiciaire congolais fait face à de très nombreuses difficultés pour engager des poursuites judiciaires dans l'ensemble de ces affaires en raison de ressources humaines, matérielles et financières limitées.

- ***Mise en place et institutionnalisation des cadres de concertation***

En outre, le projet a appuyé la **mise en place et l'institutionnalisation des cadres de concertation ou Task Force** dans les différentes provinces d'intervention. Ils réunissent tous les acteurs judiciaires concernés (magistrats et Barreau) et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la justice (PNUD, MONUSCO, CAP, TRIAL, RCN, ABA...). Ces **cadres d'échanges et de planification** des activités judiciaires permettent de faire le bilan des avancées dans le traitement des dossiers prioritaires et de faciliter/favoriser la collaboration et la planification entre tous les acteurs intervenant dans le secteur de la justice. Ils contribuent également à l'appropriation nationale de certains enjeux et de techniques judiciaires spécifiques.

Les réunions du cadre de concertation se tiennent régulièrement à Goma, Beni, Kananga, Bunia, Kisangani, Lubumbashi et Kolwezi ; **en moyenne les cadres de concertation se réunissent 2 fois par trimestre** ; et toutes les fois que le besoin se fait ressentir.

Il n'existe pas à ce jour de textes institutionnels formalisant les cadres de concertation et définissant leurs fonctionnements et procédures. Les Termes de Références génériques rédigés devant aboutir à l'institutionnalisation et la pérennisation de ces cadres de concertation sont en cours de validation par les autorités centrales.

De manière générale, les cadres de concertation reposent sur le **leadership des autorités judiciaires congolaises** qui convoquent les réunions ce qui démontre une appropriation nationale de la

coordination de la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux.

**SUCCESS STORY :**  
*Les cadres de concertation de Bukavu sont systématiquement convoqués par les autorités judiciaires qui en assurent le déroulement et l'ordre du jour*

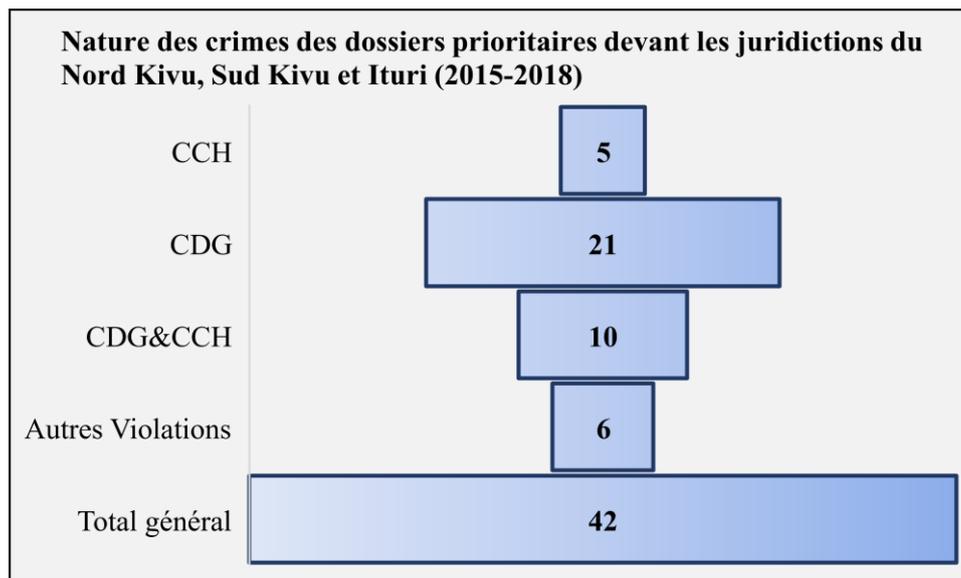
- ***Définition d'une stratégie de poursuite***

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de **définir une stratégie de poursuite** correspondant à un mode général d'exercice de l'action publique et de l'établissement de priorités dans la mise en œuvre de celle-ci. En d'autres termes, il s'agit de **focaliser l'allocation des ressources humaines et financières du Parquet à certaines affaires spécifiques en fonction de plusieurs critères objectifs et communément définis**. De manière concrète, le projet a en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs judiciaires congolais établi **une liste de dossiers 'emblématiques'**.

Fin 2015 et début 2016, plusieurs ateliers réunissant tous les acteurs judiciaires ont été tenus à Goma, Bukavu et Kisangani afin d'élaborer cette stratégie de poursuites. Ainsi, sur base d'un

état des lieux de la cartographie des dossiers de crimes internationaux en cours et des critères objectifs définis en plénière, une liste de dossiers prioritaires a été élaborées par province<sup>3</sup>.

Une première liste de **16 dossiers prioritaires** a été définie pour les juridictions des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri. Cet exercice a été renouvelé à la fin de l'année 2016 (Novembre/Décembre) dans ces mêmes provinces et **26 dossiers** ont été ajoutés à la liste des dossiers prioritaires. Au total, **la stratégie de poursuite a retenu 42 dossiers prioritaires**<sup>4</sup>.



Les provinces de l'Ex Katanga et du Kasai Central ont également établis une stratégie de poursuite en priorisant respectivement **5 et 18 dossiers, soit un total de 23 dossiers**<sup>5</sup>. Cependant, l'élaboration de cette stratégie de poursuite n'a pas suivi la même méthodologie que les autres provinces ; les mêmes critères n'ont pas été appliqués et tous les acteurs judiciaires n'ont pas été mobilisés<sup>6</sup>. En effet, cette liste additionnelle a été constituée de manière informelle entre les autorités judiciaires congolaises, la CAP, le BCNUDH et des ONG de défense des droits humains. Elle comprend ainsi des affaires de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide et violences sexuelles<sup>7</sup>.

<sup>3</sup> Les critères de priorisation sont disponibles en annexe 9

<sup>4</sup> La liste des dossiers prioritaires et leur état d'avancement est disponible en Annexe 2.

<sup>5</sup> La liste des dossiers 'priorisés' dans les provinces du Kasai Central et de l'Ex Katanga est disponible en Annexe 4.

<sup>6</sup> Il faut également noter que des dossiers dits prioritaires ont été ajoutés au niveau des provinces de l'Ex Province Orientale, du Nord Kivu et du Sud Kivu. Cependant, leur priorisation n'a pas suivi la même méthodologie et est également sujette à débat. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse de la stratégie de priorisation.

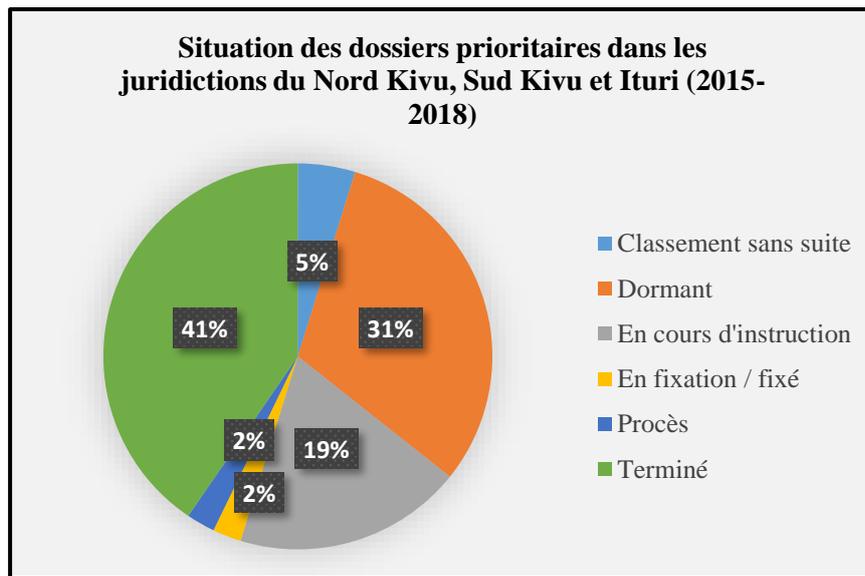
La liste des dossiers 'priorisés' en 2017 et 2018 pour les provinces de l'Est est disponible en Annexe 5.

<sup>7</sup> Pour cette troisième liste, la stratégie de priorisation n'a pas été respecté. Il est ainsi compliqué d'effectuer le même suivi que pour les 42 dossiers prioritaires identifiés préalablement. Afin de garantir une cohérence dans les données et dans les résultats, il est toujours fait la distinction entre les 42 dossiers prioritaires issus des ateliers et les 23 dossiers identifiés comme prioritaires par les acteurs de l'ex Katanga et du Kasai Central.

- ***Effizienz et efficacité des autorités judiciaires en matière de poursuites judiciaires***

La définition et l'application de la stratégie de poursuite renforcée par la mise en place des cadres de concertation contribuent à une **rationalisation de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières**. Ainsi, la stratégie de poursuite et les cadres de concertation contribuent, en parallèle du renforcement de capacité des acteurs judiciaires, à améliorer l'efficacité des institutions judiciaires en matière de poursuite des crimes internationaux.

- ✓ **Accroissement du traitement des dossiers judiciaires**



La stratégie de poursuite a permis de mettre l'accent sur le traitement de certains dossiers avec succès. En effet, sur une liste de 42 dossiers prioritaires pour les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et de l'Ituri, **69% des dossiers ont connu un traitement** et seulement 31% peuvent être considérés comme « dormants ».

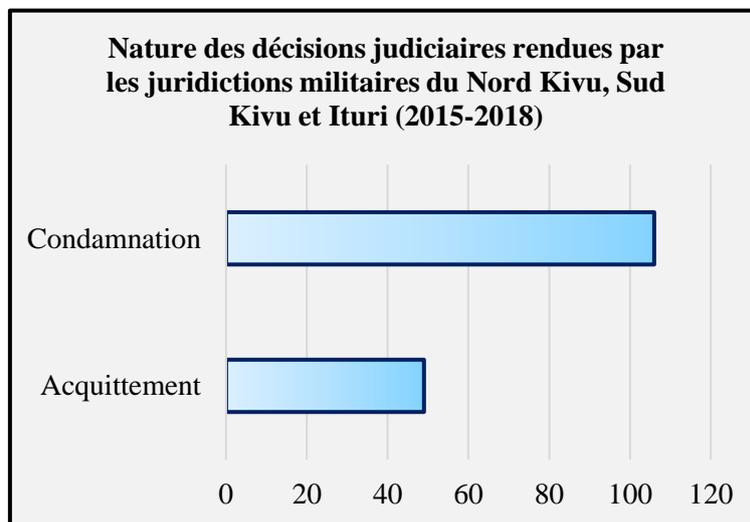
Dans les provinces de l'Ex Katanga et du Kasai Central, la 'priorisation' des 23 dossiers, a contribué à l'efficacité des poursuites en matière de crimes internationaux. En effet, **48% des dossiers 'priorisés'** ont connu un traitement judiciaire entre 2015 et 2018.

- ✓ **Accroissement du nombre de décisions judiciaires**

Plus que le traitement des dossiers par les juridictions militaires, il y a également un accroissement du nombre de dossier ayant fait l'objet de décision judiciaire entre 2015 et 2018. En effet, **19 dossiers sont clôturés** ayant fait l'objet d'une décision judiciaire définitive, dont 2 dossiers ont été classés sans suite. 5 dossiers ont été jugés au premier et deuxième degré grâce à l'audience foraine de la Haute Cour Militaire tenue à Bukavu en Juin/Juillet 2018. Ainsi, **45% des dossiers prioritaires ont fait l'objet d'une décision judiciaire**. Le traitement des dossiers varie d'une province à une autre en raison de plusieurs facteurs.

<i>Provinces</i>	<i>Nombre de dossiers prioritaires</i>	<i>Nombre de dossiers ayant obtenu une décision judiciaire définitive</i>	<i>Proportion</i>
Ex Province Orientale	14	<b>9</b> (8 sont clôturés et 1 a été classé sans suite)	64%
Nord Kivu	11	<b>2</b> <sup>8</sup>	18%
Sud Kivu	17	<b>8</b> (7 sont clôturés et 1 a été classé sans suite)	47%

Les juridictions militaires du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri ont prononcé **106 condamnations** à l'encontre des auteurs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre et **49 acquittements**<sup>9</sup>.



Au niveau des provinces de l'Ex-Katanga et du Kasai Central, sur 23 dossiers priorités, **3 dossiers** ont fait l'objet d'une décision judiciaire définitive soit **13%**

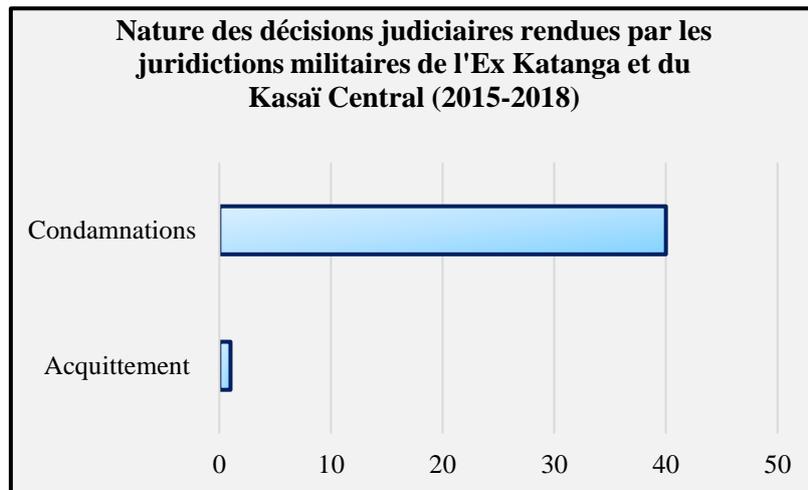
<i>Provinces</i>	<i>Nombre de dossiers prioritaires</i>	<i>Nombre de dossiers ayant obtenu une décision judiciaire définitive</i>	<i>Proportion</i>
Ex Katanga	5	<b>2</b>	40%
Kasai Central	18	<b>1</b> <sup>10</sup>	6%

<sup>8</sup> La majorité des dossiers prioritaires du Nord Kivu sont fixés devant la Cour Militaire Opérationnelle qui ne bénéficie pas de l'appui du projet, puisqu'elle juge en premier et dernier ressort.

<sup>9</sup> Il s'agit de l'ensemble des décisions judiciaires prononcées au premier degré et en appel.

<sup>10</sup> Il faut noter que l'un des dossiers pendant devant la Cour Militaire de Kananga et jugé en audience foraine à Tshikapa a finalement été requalifié en crime ordinaire en lieu et place de crime de guerre.

A l'issue de l'examen de ces trois dossiers, les juridictions militaires de l'Ex Katanga et du Kasai Central ont prononcé **40 condamnations<sup>11</sup> et 1 acquittement<sup>12</sup>**.



*L'opérationnalisation de la stratégie de poursuite a contribué à améliorer l'efficacité de la justice et à redynamiser la lutte contre l'impunité comme le démontre le nombre croissant de décisions judiciaires rendues et de condamnations prononcées entre 2015 et 2018.*

c. Accès facilité à la justice et matérialisation de la lutte contre l'impunité : organisation de missions d'enquête et d'audience foraine

L'accès à la justice correspond à un défi majeur en République Démocratique du Congo en raison du manque de confiance dans le système judiciaire, de la corruption et de l'absence d'infrastructure. Le projet a **facilité l'accès à la justice à travers l'appui aux missions d'enquête et aux audiences foraines**.

Il s'agit de matérialiser la lutte contre l'impunité à travers le déplacement des acteurs judiciaires au plus près de la commission des crimes et des communautés affectées. En d'autres termes, les audiences foraines permettent **de rapprocher la justice des justiciables**. Les communautés participent toujours massivement aux audiences foraines organisées.

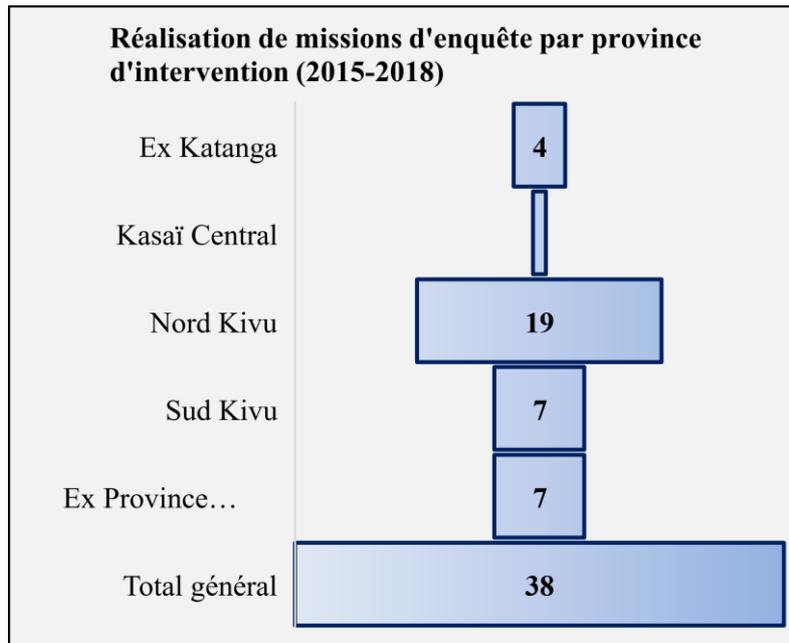
- **Missions d'enquête**

Entre 2015 et 2018, le projet a appuyé la tenue de **38 missions d'enquête** à travers les provinces d'intervention<sup>13</sup>. En moyenne, les missions d'enquête durent **7,5 jours**.

<sup>11</sup> Dans l'affaire Kankuku, 6 prévenus condamnés pour crimes de guerre sont en fuite.

<sup>12</sup> Il s'agit de l'ensemble des décisions judiciaires prononcées au premier degré et en appel.

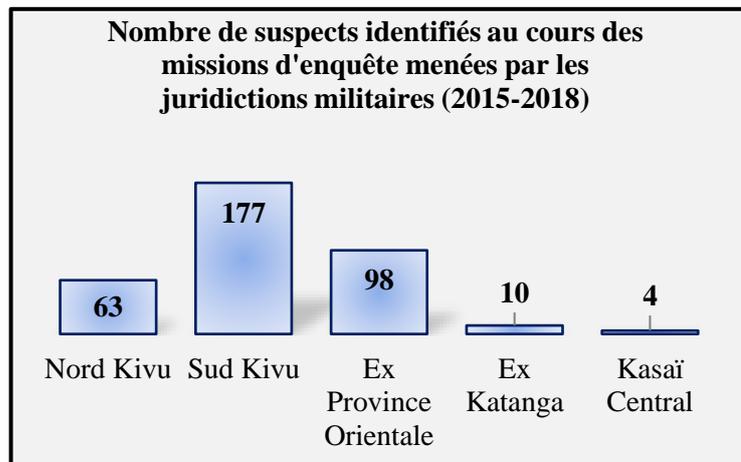
<sup>13</sup> La liste des missions d'enquête appuyées par le projet est en annexe 4.



Les missions d'enquêtes ont été menées dans **89%** des cas dans le cadre de dossiers de crimes internationaux. En effet, 38 missions d'enquêtes ont été menées pour des dossiers de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide. **22 missions d'enquête ont été réalisées dans le cadre des poursuites judiciaires de dossiers prioritaires**<sup>14</sup>. Ces investigations ont permis des avancées significatives dans le traitement des dossiers

prioritaires à travers l'identification et l'audition des suspects principaux, des victimes et témoins.

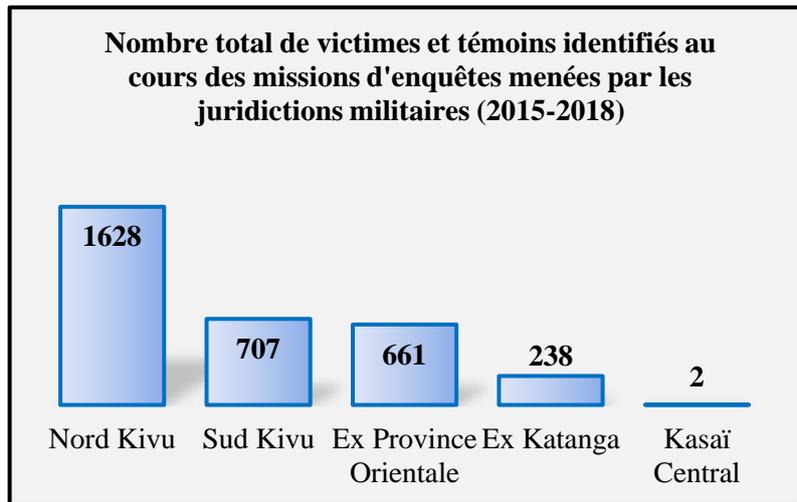
En effet, **352 suspects**<sup>15</sup> d'être auteurs de crimes internationaux et/ou de sérieuses violations du droit international humanitaire ont été identifiés et interrogés par les autorités judiciaires militaires.



<sup>14</sup> Il s'agit des dossiers prioritaires du Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale ayant été définis lors des ateliers de priorisation.

<sup>15</sup> Plusieurs missions d'enquête ont été menées dans le cadre du même dossier et donc les mêmes suspects ont été interrogés et concernés. Pour la fiabilité des données, nous n'avons pas compté doublement ces suspects.

De même, **3 236 victimes et témoins**<sup>16</sup> ont été identifiés et entendus par les enquêteurs lors de leurs missions sur le terrain. Ils ont bénéficié d'une assistance judiciaire et juridique ainsi que de mesures de protection et d'une assistance psychologique grâce à la coordination des efforts entre les différents acteurs matérialisés dans les cadres de concertation. En effet, les missions d'enquête sont planifiées conjointement afin d'assurer que le BCNUDH est également prêt pour assurer la protection et l'assistance des victimes et témoins.



En raison de la complexité de ces dossiers, notamment en termes d'identification des victimes et des auteurs et de collecte des preuves et évidences, les dossiers de crimes internationaux, **66% des missions d'enquête se concluent par la nécessité de conduire des missions complémentaires** afin de consolider les éléments de preuve collectés. Au total, **13 missions d'enquête, soit 34%**, appuyées par le projet ont abouti à une audience foraine<sup>17</sup>. Ainsi, **10 dossiers prioritaires** ont pu évoluer de la phase pré juridictionnelle à la phase juridictionnelle.



*Identification d'une fosse commune lors de la mission d'enquête à Djugu (2018)*

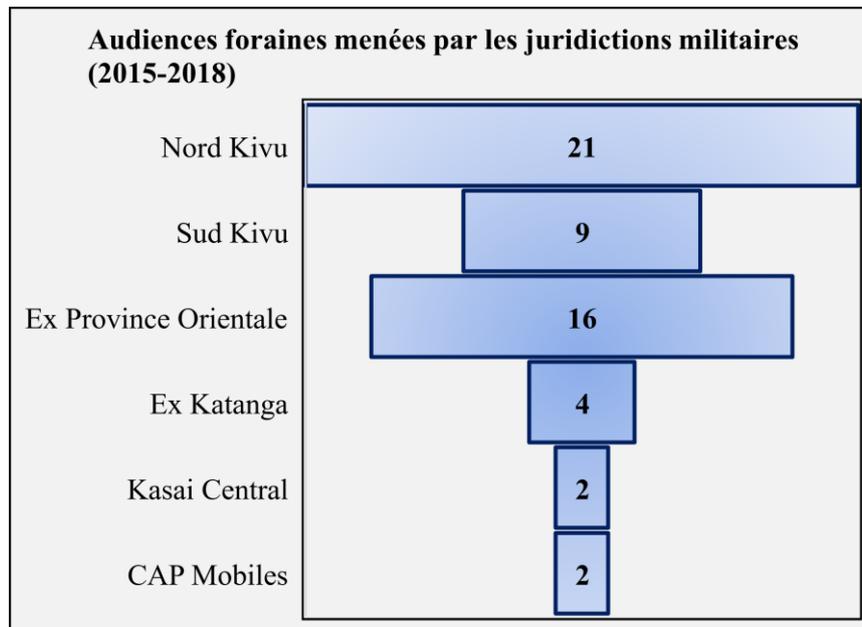
Les missions d'enquête correspondent à la première étape de poursuites judiciaires et répondent à une forte demande de justice de la part des communautés affectées par les crimes commis. Il s'agit également de la première reconnaissance officielle et institutionnelle de la gravité des faits perpétrés. Cette demande et besoin de justice se concrétisent ensuite à travers un procès et le jugement des auteurs présumés des crimes. Ainsi, l'ouverture de missions d'enquête suscite l'engouement et l'espoir des communautés en matière de justice mais la non concrétisation de cette demande peut également créer des frustrations.

<sup>16</sup> Même difficulté rencontrée que pour les suspects ; en outre il est compliqué à ce stade de l'enquête d'identifier clairement les victimes et les témoins.

<sup>17</sup> Annexe 4 – Liste des missions d'enquête ayant fait l'objet d'une audience foraine.

- *Audiences foraines*

Entre 2015 et 2018, le projet a appuyé la tenue de **54 audiences foraines** ; dont 2 organisées à travers la CAP Mobile au Maniema et en Equateur afin de répondre à une demande spéciale des autorités judiciaires militaires<sup>18</sup>. En moyenne, une audience foraine dure **une douzaine de jours** ; cela varie selon le nombre de dossiers examinés et la complexité de ces-derniers.

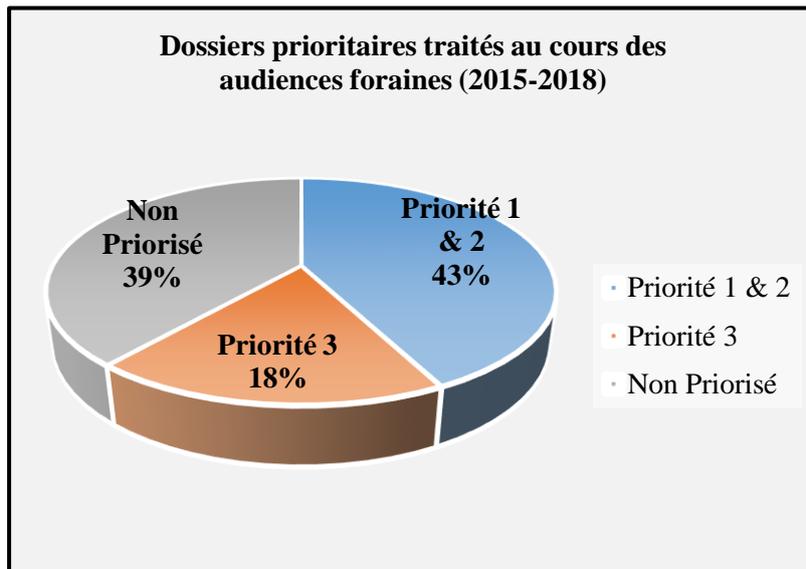


Ces audiences foraines contribuent largement à la lutte contre l'impunité puisque **547 dossiers**<sup>19</sup> de crimes internationaux, violences sexuelles, meurtres et autres violations des droits de l'homme **ont été examinés** par les magistrats militaires.

<i>Provinces</i>	<i>Nombre de dossiers examinés en foraines</i>
Nord Kivu	297
Sud Kivu	31
Ex Province Orientale	182
Ex Katanga	28
Kasai Central	7
CAP Mobile (Maniema & Equateur)	2
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>

<sup>18</sup> La liste des audiences foraines appuyées par le projet est disponible en annexe 6.

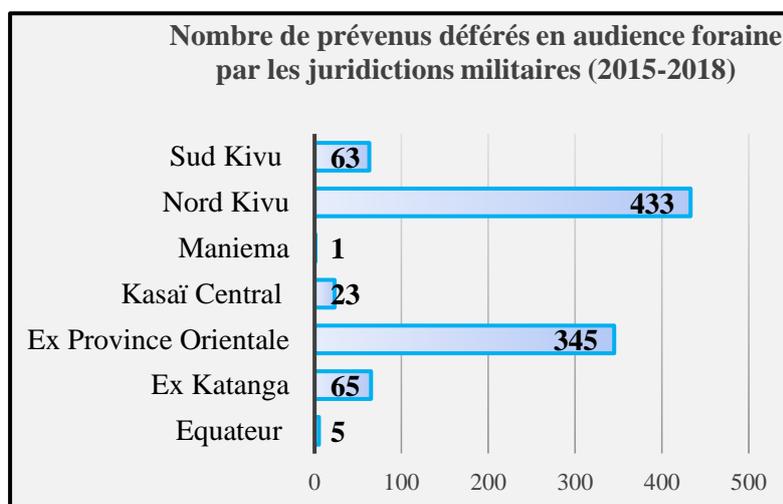
<sup>19</sup> Certains dossiers ont été examinés à plusieurs reprises par différentes juridictions à la suite de décision de renvoi pour incompétence ou bien de jugement au deuxième degré.



De manière spécifique, **69 dossiers de crimes internationaux** ont été traités au cours d'audiences foraines dont **23 dossiers prioritaires**<sup>20</sup>. Les dossiers « prioritaires » ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière puisque **43% des audiences foraines ont été dédiées à l'examen de dossiers prioritaires dans les provinces de l'Est** ; en tenant compte du troisième

degré de priorité, c'est **61%** des audiences foraines qui ont été consacrées à l'examen de dossiers dits prioritaires<sup>21</sup>; les audiences foraines dans le cadre de ces dossiers ont été privilégiées par le projet<sup>22</sup>.

En outre, les Cours et Tribunaux militaires ont également jugés **201 dossiers de violences sexuelles** (37%), 131 dossiers de meurtres et assassinats (24%) et 146 cas d'autres violations (27%).



Au cours des 54 audiences foraines appuyées par le projet, **935 prévenus**<sup>23</sup> de crimes internationaux et autres violations des droits de l'homme ont été déférés devant la justice militaire entre 2015 et 2018.

<sup>20</sup> Il s'agit des dossiers prioritaires du Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale ayant été définis lors des ateliers de priorisation.

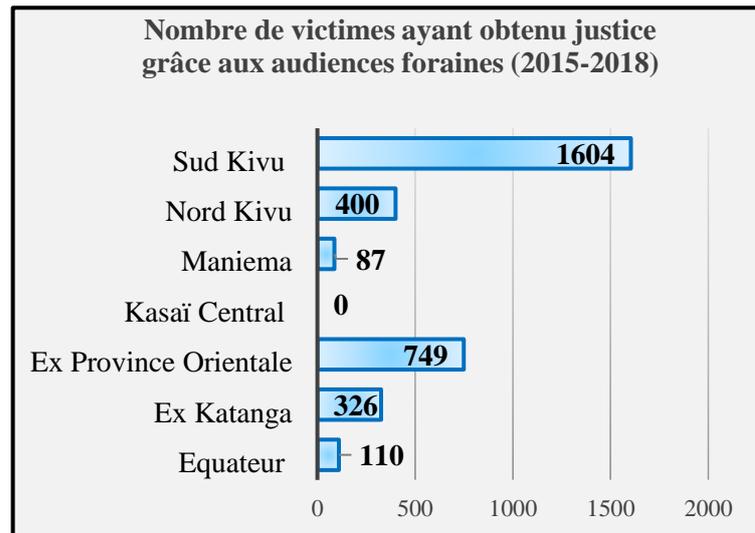
<sup>21</sup> Il s'agit des priorités 3 correspondant aux dossiers de l'Ex Katanga, du Kasai Central et ceux ajoutés sur les listes des dossiers prioritaires à l'Est par divers acteurs.

Il faut également noter que des appuis ont été apportés à des audiences foraines avant même que la stratégie de poursuite ait été définie.

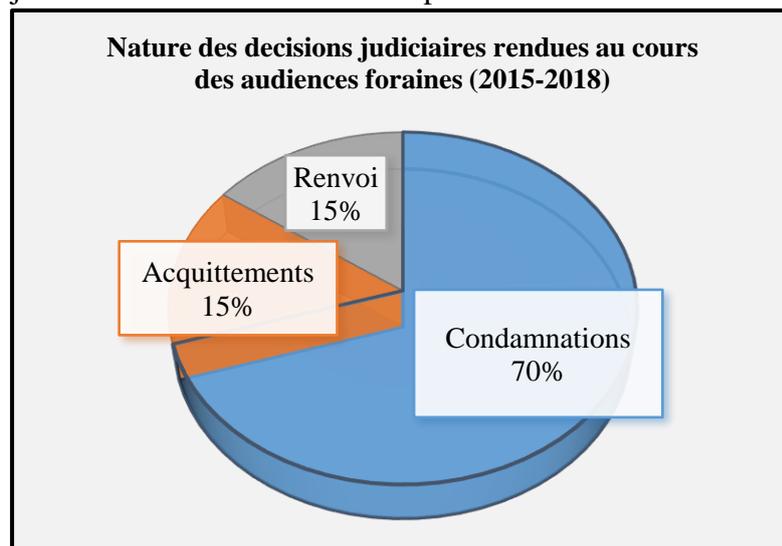
<sup>22</sup> Voir annexe 5 avec la liste des audiences foraines et le degré de priorité des dossiers examinés.

<sup>23</sup> Ce nombre est global, c'est-à-dire le nombre total de prévenus présentés à chaque audience foraine. Comme certains dossiers ont été examinés à plusieurs reprises, les mêmes prévenus ont été déférés devant les Cours et Tribunaux à plusieurs reprises également.

De même, **3 276 victimes**<sup>24</sup> ont obtenu justice grâce à la tenue d'audiences foraines et l'examen de l'ensemble des dossiers. Les communautés affectées ont également bénéficié d'un accès à la justice facilité grâce au déplacement de la Cour au plus près d'eux<sup>25</sup>.



Les audiences foraines sont un élément majeur de la lutte contre l'impunité puisqu'elles sont la concrétisation des poursuites judiciaires et répondent directement aux demandes et besoins de justice des communautés et des personnes victimes de crimes.



A l'issue des 54 audiences foraines appuyées par le projet, **518 condamnations et 108 acquittements**<sup>26</sup> ont été prononcés à l'encontre des auteurs de crimes internationaux et ordinaires. Les Cours et Tribunaux ont également décidé de **renvoyer les dossiers dans 111 cas** pour différentes raisons (incompétences, extraction des prévenus retardées...).

Dans la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux, les juridictions militaires ont condamné **324 auteurs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité** à des peines variant de 5 ans de servitude pénale à la perpétuité. Pour les dossiers prioritaires, sur 106 condamnations prononcées au premier degré et en appel, **34 auteurs** de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été condamnés à la **servitude pénale à perpétuité**.

<sup>24</sup> Ce nombre est global, il s'agit du nombre de victimes recensées dans chacun des dossiers examinés par les juridictions militaires. Cependant, comme certains dossiers ont fait l'objet de plusieurs examens, les victimes ont pu être comptabilisées plusieurs fois. En outre, le nombre précis de victimes n'est pas disponible dans tous les dossiers examinés.

<sup>25</sup> Nous ne disposons pas de données sur le nombre de participants du public aux audiences foraines. Cependant, il est relevé systématiquement que les communautés se déplacent afin d'assister aux procès.

<sup>26</sup> Certaines données sont manquantes pour certaines audiences foraines, en particulier celles dont les prononcés de jugement ont été déferés dans le temps.

Grâce aux audiences foraines, la justice s'est rapprochée des justiciables et a ainsi matérialisé le principe de l'égalité devant la loi à l'ensemble des communautés puisque des officiers supérieurs des FARDC et députés ont été condamnés. La justice est également restaurée dans son rôle de pacificatrice sociale.

**TEMOIGNAGE D'UN MAGISTRAT MILITAIRE  
DU SUD KIVU:**

*« Les audiences foraines ont une portée pédagogique ; nous invitons la population à participer massivement aux audiences foraines. Une grande partie de la population est analphabète en matière de droit. Il s'agit de permettre de voir ce qui se passe dans le domaine de la justice. Nous ne faisons pas seulement l'aspect judiciaire, mais nous informons la population sur les violences sexuelles, par exemple : la définition du viol, le comportement à adopter suite à un viol et la peine encourue pour viol. »*

*Grâce à son appui multidimensionnel tant au niveau du renforcement des capacités que de l'élaboration d'un outil stratégique tel que la stratégie de poursuite, le projet a contribué à l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux. En effet, 29 dossiers prioritaires ont connu un traitement judiciaire dont 19 ont connu une décision judiciaire définitive. En complément, 547 dossiers ont été examinés par les juridictions militaires conduisant à la condamnation de 518 auteurs de crimes internationaux, violences sexuelles, meurtres et autres violations.*

***3. Produit 2 : Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles.***

Les acteurs judiciaires militaires Congolais font face à d'importants défis en matière de collectes des éléments de preuves, de gestion des pièces à conviction et de conservation des données. Les crimes internationaux sont par définition particulièrement complexes en raison de leur étendue, du nombre de victimes et suspects concernés et nécessitent l'utilisation de techniques spécifiques et pointues afin de collecter les éléments de preuve et de les conserver jusqu'à la tenue du procès. De nombreux crimes font l'objet de poursuites judiciaires des mois et mêmes des années après la commission des faits, ce qui complique également la collecte des preuves, notamment au niveau médico-légal.

a. Expertise en médecine légale

A la fin de l'année 2017, les autorités judiciaires nationales ont ainsi exprimé le besoin de **renforcer les capacités des enquêteurs en médecine légale, en particulier sur les techniques d'excavation de fosses communes et de collectes d'éléments de preuve**. Malheureusement, de très nombreux massacres ont été commis dans les provinces de l'Est et du Kasai Central où des dizaines de fosses communes ont été identifiées. Afin de faire lumière sur les crimes commis, il est important de pouvoir les examiner et collecter les éléments d'évidence. Ainsi, des termes de référence précis ont été définis conjointement entre les autorités judiciaires et le PNUD. Cependant, il est apparu particulièrement difficile de recruter un expert en médecine légale, spécialiste en excavation de fosses communes, pour une courte durée (3 mois) en raison également du contexte électoral de la RDC. Cette activité est ainsi reportée en 2019.

b. Expertise en gestion des pièces à conviction et conservation des données

Les acteurs judiciaires ont exprimé le besoin de mobiliser **un expert en gestion des pièces à conviction et de conservation des données**. Le projet a pour objectif d'établir un plan de classement au niveau des greffes et des secrétariats des auditorats pour les dossiers d'instruction, les dossiers judiciaires, les pièces à conviction et les biens saisis. Cependant, cette activité planifiée pour 2017 n'avait finalement pas été retenue comme une priorité par les acteurs judiciaires congolais. Ainsi, le recrutement d'un expert international a été reporté en 2018. Le processus de recrutement d'un consultant international a démarré en début d'année 2018 mais a connu plusieurs échecs en raison de la spécificité de l'expertise demandée. C'est seulement à la fin de l'année 2018, qu'un expert en gestion des pièces à conviction a été identifié ; cependant en raison du contexte politique tendu à la vue des élections, il n'a pas voulu commencer sa mission en 2018. L'expertise est ainsi reportée pour 2019.

Afin de parer à cette faille, le projet a organisé une formation en faveur des greffes et des secrétariats des auditorats militaires en matière de tenue des registres, classement des dossiers et calcul des peines. Il s'agit de la première étape vers le développement d'un plan de système de gestion des pièces à conviction et d'archivage des données. Au total, 32 greffiers et secrétaires des auditorats militaires des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale ont bénéficié de cette formation qui a permis une **amélioration de connaissances de 62,5%** au sein des greffes et secrétariats des auditorats militaires. **Un classement classique des dossiers et des archives au sein des offices et juridictions militaires afin d'assurer une « mémoire institutionnelle » est désormais opérationnel.**



*Formation des greffiers et secrétaires militaires en gestion des archives (Novembre 2017)*

*c. Développement de bases de données de suivi des dossiers*

Le PNUD et la MONUSCO ont développé un **système interne de collecte de données judiciaires**. Grâce à des **canevas de collecte d'informations** diffusés auprès des partenaires judiciaires (magistrats et avocats), des tableaux statistiques, relatifs aux dossiers appuyés et aux activités menées, ont été conçus et permettent de réaliser un suivi du traitement des dossiers, de connaître le nombre de prévenus et victimes ainsi que le nombre de condamnations et d'acquittement prononcés. La méthode de collecte de données mériterait d'être affinées et largement diffusée afin d'assurer pleinement la cohérence et la fiabilité des données.

**Les dossiers prioritaires ont fait l'objet d'un suivi spécifique afin de rendre des données cohérentes et fiables et ainsi produire des analyses précises et stratégiques<sup>27</sup>**. Il est prévu en 2019 de produire un rapport 'scientifique' sur les progrès réalisés en matière de lutte contre l'impunité en RDC, sur les résultats de la stratégie de poursuite et pouvoir orienter les interventions futures dans le secteur de la justice.

*Le projet avait planifié le déploiement d'experts internationaux sur des thématiques spécifiques selon les besoins des acteurs judiciaires. Cependant, le contexte politique et la difficulté de recrutement ont empêché le déploiement de toutes les expertises souhaitées. Des sessions de formations particulière ont été développées pour répondre aux besoins immédiats et démarrer le processus de renforcement de capacités des acteurs judiciaires militaires.*

***4. Produit 3 : Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.***

Le projet accorde une **importance particulière à l'accès à la justice**, y compris pour les plus vulnérables, et au respect des principes fondamentaux d'un procès équitable. Il contribue ainsi également au renforcement de l'Etat de droit, pas seulement en lançant des poursuites judiciaires à l'encontre de présumés auteurs mais également en promouvant et respectant les principes fondamentaux d'un procès équitable.

*a. Les Accords de Subvention avec les Barreaux*

Afin de garantir ce droit à la défense et à l'égalité des armes lors d'un procès, le PNUD a signé des **Accords de Subventions avec les Barreaux** des provinces du Nord Kivu (Goma), Sud Kivu (Bukavu), Ex Province Orientale (Kisangani), Ex Katanga (Lubumbashi) et Kasai Central (Kananga). Ces Accords de Subventions sont dédiés au fonctionnement du Bureau de Consultations Gratuites (BCG) qui découle de la Loi-Cadre de 1978 relative aux Barreaux

<sup>27</sup> Les données présentées dans ce présent rapport sont issues de ces outils de collecte de données.

reconnaissant aux BCG le monopole de l'assistance juridique/judiciaire gratuite aux personnes indigentes.

A travers ces Accords de Subventions, les Barreaux reçoivent une assistance technique, logistique et financière afin de garantir le droit à l'assistance judiciaire pour toutes les personnes poursuivies par la justice. Ainsi, **chaque Barreau a reçu 50 ouvrages relatifs aux règles et procédures du droit pénal congolais et du droit pénal international** pour permettre aux avocats d'accéder aux ouvrages légaux de références.

**Le Bâtonnier est membre d'office des cadres de concertation et participe donc à la planification des activités judiciaires** (audiences foraines et missions d'enquête). Il doit ainsi désigner les avocats de son Ordre afin d'assurer l'assistance judiciaire des prévenus dans les dossiers examinés en audience.

*b. Formation des avocats*

Le projet a également appuyé le renforcement des capacités des avocats afin d'assurer que l'assistance judiciaire fournie soit de qualité. En étroite collaboration avec les Barreaux et selon leurs besoins, plusieurs formations ont été organisées entre décembre 2017 et mai 2018 en faveur de **121 avocats et des défenseurs militaires**<sup>28</sup>. Une attention particulière a été portée aux femmes puisqu'elle représente 33% des participants. La formation portait spécifiquement sur l'assistance judiciaire des personnes poursuivies par crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Les modules suivants ont été développés : base légale du procès équitable ; notion du procès équitable ; règles du procès équitable ; raisons de la violation de ces règles ; instruments de protection des Droits de l'Homme ; notions générales sur les crimes contre la paix et sécurité de l'humanité (qualification, responsabilité pénale) ; de la compétence partagée entre les juridictions civiles et militaires en matière de crimes internationaux, et argumentation juridique et plaidoirie pour la défense des prévenus poursuivis pour crimes internationaux.

**SUCCESS STORY – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MENTORAT:**

*Le Barreau de Goma a mis en place un système de mentorat entre les avocats expérimentés et les plus jeunes afin d'assurer un transfert de connaissances et de compétences entre les pairs. Ainsi, le Bâtonnier favorise le travail en équipe ce qui permet de faciliter les échanges et les dialogues en faveur d'une assistance judiciaire de qualité.*

Il est prévu la constitution d'un **pool d'avocats** au sein de chaque Barreau, qui bénéficient en priorité des formations proposées dans le cadre du projet afin de garantir une acquisition et une appropriation des connaissances et compétences transmises. Ils sont également désignés par le Bâtonnier pour assurer la défense des personnes poursuivies dans le cadre de crimes internationaux.

Les Barreaux de Goma, Lubumbashi, Kisangani et Bukavu ont mis en place un mécanisme d'évaluation des performances des avocats à travers l'évaluation par les pairs. Des réunions régulières sont également organisées

<sup>28</sup> Annexe 6 – Tableau des formations des avocats

au sein des Barreaux afin d'échanger sur les dossiers en cours et pouvoir collecter les avis et opinions des différents avocats.

*c. Assistance judiciaire gratuite pour les prévenus poursuivis pour crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité*

Ces Accords de Subvention avec les Barreaux et la participation systématique des Bâtonniers aux cadres de concertations ont permis d'assurer une assistance judiciaire gratuite à **100% des prévenus** présentés aux Cours et Tribunaux dans le cadre d'audiences foraines.

Au total, **935 prévenus** ont bénéficié de l'assistance judiciaire d'un avocat et/ou d'un défenseur militaire lors de leurs procès. En effet, **deux à trois avocats ou défenseurs militaires sont désignés pour assurer la défense des prévenus présentés aux Cours et Tribunaux**. Cependant, il faut noter que la présence des avocats pendant la phase pré-juridictionnelle est souvent limitée.



*Avocats commis d'office pour la défense des prévenus dans l'Affaire Kavumu (Novembre 2017)*

Même si le projet n'appuie pas directement l'assistance judiciaire et la protection des victimes et témoins, les acteurs judiciaires et les équipes des CAP veillent au respect de ce droit à travers la coordination des appuis dans les cadres de concertation. Ainsi, au cours des 54 audiences foraines, les **3 276 victimes ont bénéficié de l'assistance judiciaire de la part d'avocats qualifiés** ainsi que de mesures de protection et d'accompagnement psychosocial.

*d. Respect des principes fondamentaux de l'Etat de droit*



*Mesures de protection en faveur des victimes lors du procès de l'Affaire Kavumu (2017)*

Le projet contribue au renforcement de l'Etat de droit, notamment à travers le respect des principes fondamentaux d'un procès équitable. En outre de l'appui à l'organisation d'audiences foraines et du renforcement de la chaîne pénale, le projet réalise des missions de monitoring de procès afin d'évaluer le respect des principes se rapportant au (i) Droit à la protection des victimes et témoins, (ii) Droit à la défense, (iii) Droit à l'égalité des armes, (iv) Droit d'être jugé dans un

délai raisonnable et sans retard excessif ; (v) Droit à un jugement écrit, motivé, prononcé et exécuté.

Au total, **24% des procès ont fait l'objet d'une observation spécifique** permettant d'affirmer que l'ensemble des droits sont honorés et respectés au cours des procès ; cependant des défis structurels demeurent et constituent certaines failles pour la pleine jouissance de ces droits par les victimes, témoins et prévenus, en particulier au niveau du délai de la prise en délibéré qui dépasse souvent le minimum légal requis de 10 jours pour le prononcé des dossiers.

<b>Droits observés</b>	<b>Respect</b>	<b>Résultats</b>	<b>Défis</b>
<i>Droit à la protection des victimes et des témoins</i>	Partiellement respecté	Mise en place de mesures de protection : anonymisation et codification des noms, port de cagoules et vêtements dissimulant et utilisation d'appareil de modification des voix	Cependant, au cours de plusieurs audiences, il est arrivé que les noms, bien que codifiés, soient révélés. L'ensemble des mesures de protection ne sont pas intégrées et appropriées par l'ensemble du personnel judiciaire. Les formations dispensées aux magistrats et aux avocats contiennent toujours un module sur la protection des victimes et témoins. Ces éléments peuvent encore être renforcés avec un appui technique et matériel.
<i>Droit à la défense</i>	Respecté	Tous les prévenus ont bénéficié d'une assistance judiciaire grâce aux Accords de Subventions. En moyenne, deux à trois avocats ou défenseurs militaires sont désignés pour assurer la défense des prévenus.	Il faut noter que 100% des prévenus déférés devant les Cours et Tribunaux ont bénéficié de cette assistance, notamment à la phase juridictionnelle, cependant certains suspects n'ont pu bénéficier de cette assistance lors de la phase pré-juridictionnelle. Les missions d'enquête doivent faire l'objet d'une planification en amont dans les cadres de concertation et le Bâtonnier doit être saisi dans les délais pour la désignation des avocats pour l'assistance des phases pré-juridictionnelles. Les Barreaux ont été instruits dans ce sens pour la continuation des activités en 2019.
<i>Droit à l'égalité des armes</i>	Partiellement respecté	Tous les prévenus et victimes s'étant constituées parties civiles ont bénéficié d'une assistance judiciaire lors des audiences. Ils ont été représentés pendant toute la durée du procès. Les droits de parole de chacune des parties ont été respectés.	Cependant, le principe d'égalité des armes souffre de l'inégalité dans la préparation entre les avocats de la défense et les avocats des parties civiles. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que les avocats de la défense soient prévenus tardivement des dossiers et ne disposent ainsi pas du temps satisfaisant pour préparer pleinement la défense de leur(s) client(s) et consulter leur(s) client(s) pour l'élaboration commune de la stratégie de défense. Certains avocats arrivent même parfois alors que l'audience a déjà démarré.

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

<p><i>Droit d'être jugé dans un délai raisonnable et sans retard excessif</i></p>	<p>Partiellement respecté</p>	<p>Toutes les parties au procès ont fait l'objet d'une notification, respectant les délais légaux, quant à la tenue de l'audience.</p>	<p>A l'occasion de plusieurs audiences, des retards dans l'extraction des prévenus de leurs cellules ont été constatés ce qui a parfois conduit au renvoi du dossier entraînant ainsi une augmentation du délai de traitement du dossier.</p> <p>Le délai de la prise en délibération est de 10 jours. Malheureusement, il est très souvent non respecté, en particulier pour les dossiers jugés en audience ordinaire. Dans 84,2% des dossiers traités en foraine, le délai des 10 jours est respecté.</p> <p>Le délai de traitement des dossiers varie grandement d'un dossier à un autre. Il s'écoule parfois plusieurs années entre la date de commission des faits et la décision judiciaire et entre la date d'enregistrement et le début de l'audience. Certains prévenus ont été maintenus pendant plusieurs années en détention avant d'être déféré devant un Tribunal.</p> <p>Les délais entre les décisions en première instance et en appels sont souvent très importants. Par exemple dans le cas de l'Affaire Mutarule II, presque deux années se sont écoulées entre la décision de première instance et la décision en appel.</p> <p>Les délais de procédures peuvent être parfois très long en raison d'interférences politiques et/ou de sensibilité du dossier. Ainsi, le PNUD et la MONUSCO ont mené à plusieurs reprises des actions de plaidoyer auprès des acteurs judiciaires congolais afin d'obtenir des avancées dans les dossiers. Plusieurs dossiers, notamment Kavumu, Marocain et Kalonge, ont ainsi été instruits à la suite d'actions de plaidoyer.</p>
---	-------------------------------	--	--

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

<i>Droit à un jugement écrit, motivé, prononcé et exécuté</i>	Partiellement respecté	Tous les jugements et arrêts sont écrits et prononcés à la fin des audiences foraines sauf quelques cas où la Cour et le Tribunal ne s'estime pas suffisamment éclairé et décide de renvoyer un dossier en audience ordinaire pour la poursuite d'instruction et éventuellement prononcé.	La motivation des jugements fait encore parfois défaut dans plusieurs procès. Les argumentaires se révèlent être assez simples et pas toujours fondés. L'exécution des décisions judiciaires est également problématique dans la grande majorité des cas. Les réparations civiles ne sont jamais honorées en faveur des victimes et des témoins, notamment en raison de l'indigence des prévenus et de la complexité des procédures de recouvrement auprès des autorités congolaises. En outre, l'exécution des peines est également problématique car certains prévenus sont en fuite ou encore parviennent à s'échapper de leurs lieux de détention quelques temps après leur condamnation.
---	------------------------	---	---

*Le projet contribue au respect des principes fondamentaux d'un procès équitable, notamment à travers la garantie de l'assistance judiciaire pour les personnes poursuivies pour crimes internationaux. Les autres principes fondamentaux font également l'objet d'un monitoring rapproché.*

#### **5. Produit 4 : Les mécanismes de contrôle interne et externe de la justice militaire pour la réponse aux crimes graves assurés.**

Dans l'objectif de **renforcer l'efficacité de la lutte contre l'impunité et d'améliorer la redevabilité des acteurs judiciaires**, le projet a appuyé les mécanismes de contrôle interne et externe de la justice militaire.

##### *a. Le contrôle externe des juridictions est renforcé*

Le projet a bénéficié du système de 'Monitoring Judiciaire'. Il s'agit d'un mécanisme de contrôle externe qui permet d'observer de manière extérieure et neutre le fonctionnement du système judiciaire militaire et la réponse militaire aux crimes internationaux. Il est directement mis en œuvre à travers la signature de Conventions avec trois universités de l'Est (ULPGL au Nord Kivu ; UCB au Sud Kivu et UNIBU en Ituri). Ces activités ont été mises en œuvre de manière continue entre 2015 et 2018. De nombreux chercheurs universitaires ont contribué à la collecte de données quantitatives auprès de toutes les institutions de la chaîne pénale des provinces d'interventions. Des rapports synthétiques annuels sont produits et publiés et font état des forces et faiblesses du système judiciaires, de la qualité et efficacité de la justice rendue par les acteurs judiciaires et contiennent des recommandations. Les rapports se réfèrent majoritairement aux domaines suivants :

- Garantir le respect des principes fondamentaux d'un procès équitable en identifiant et luttant contre les violations et les irrégularités ;
- Veiller à la qualité et l'équité de l'offre de la justice à la population ;
- Identifier les manquements dans le fonctionnement de la justice et trouver les solutions afférentes.

Au total, **six rapports annuels**<sup>29</sup> ont été rédigés, publiés et diffusés. **Un rapport global sur la période 2013-2017 a également été rédigé** et fait l'objet d'un atelier de diffusion en août 2018. Ces rapports sont validés par le Conseil Supérieur de la Magistrature.



<sup>29</sup> Le rapport annuel de l'année 2018 est en cours de rédaction et sera disponible très prochainement.

Afin de consolider les données et d'analyser les progrès réalisés au fil des années, une base de données judiciaires a été conçue et remise officiellement au Conseil Supérieur de la Magistrature<sup>30</sup>. Cet outil permet de produire et de rendre disponible des statistiques judiciaires essentielles à la prise de décision et à la définition d'orientation stratégique.

*b. La redevabilité des acteurs judiciaires est renforcée à l'interne*

Dans l'objectif de renforcer la redevabilité des magistrats, le projet a appuyé **3 missions de contrôle des juridictions militaires dans les provinces d'intervention** afin de **réaliser un suivi rapproché de l'avancement des dossiers**. La mission permet également de sensibiliser de nouveaux magistrats à la stratégie de poursuites en tant qu'outil de planification. En outre, ces missions permettent également **d'assurer un coaching et debriefing** des magistrats nouvellement affectés dans les zones d'intervention du projet. Ainsi, des représentants du Conseil Supérieur de la Magistrature, de l'Auditorat Général des FARDC et de la Haute Cour Militaire mènent ces missions de monitoring et d'inspection des juridictions dans les provinces. Ces missions de monitoring et d'inspection permettent de, notamment prioritaires et de permettre de redynamiser le traitement de certains. Ces missions sont suivies de **recommandations d'actions directement adressées aux juridictions** afin de faciliter le traitement de dossiers et de surmonter les obstacles qui freinent le traitement de certains dossiers ainsi **qu'aux autorités centrales** afin d'améliorer l'offre de justice.

Certaines observations des magistrats recourent les conclusions du monitoring judiciaire et de l'observation des procès telles que la qualification erronée des crimes poursuivis, l'absence d'assistance judiciaire pour les suspects lors des phases pré-juridictionnelles, le manque de moyens logistiques des juridictions militaires en province ou encore l'accès particulièrement compliqué à certains lieux de commissions des faits.

En outre, des **contacts réguliers sont entretenus entre le PNUD, la CAP/MONUSCO et les hautes autorités judiciaires congolaises** (Cabinet du Ministre de la Défense, Haute Cour Militaire, Auditorat Général des FARDC, Conseil Supérieur de la Magistrature...) afin d'assurer un suivi du traitement des dossiers prioritaires et de pouvoir identifier rapidement les obstacles et les solutions.

Ces missions de suivi et d'inspection ont été complétées par des **4 missions conjointes annuelles** avec la partie nationale d'évaluation des résultats et impacts des projets menés par le PNUD. Ces missions sont l'occasion de montrer aux autorités nationales les progrès réalisés, notamment en matière de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de droit mais également de mener des actions de plaidoyer pour la prise de décision.

***Le projet contribue à améliorer la redevabilité des acteurs judiciaires militaires à travers le renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe.***

<sup>30</sup> La base de données est accessible en suivant le lien suivant : <https://donneesjudiciaires.csm-rdc.cd/>

## IV. **DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES**

La mise en œuvre du projet s'est globalement déroulée dans un contexte relativement instable et imprévisible tant au niveau sécuritaire, politique que social. Plusieurs difficultés et défis ont été rencontrés qui ont eu un impact direct sur la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats.

Cependant, des solutions de mitigation ont également été définies. Des bonnes pratiques et des leçons apprises peuvent être identifiées dans la réalisation de ce projet afin de maximiser l'atteinte des résultats dans les projets futurs.

### *1. Difficultés rencontrées*

#### *a. Contexte politique*

La RDC connaît une **situation politique relativement instable et imprévisible** depuis le démarrage du projet en 2015. En effet, la fin du deuxième mandat du Président de la République et l'organisation des élections présidentielles ont contribué à renforcer l'instabilité politique et sécuritaire. L'ensemble de la mise en œuvre du projet a été marqué par le processus électoral et l'organisation des élections en décembre 2018. Les incertitudes quant à la tenue du calendrier électoral ont affecté la mise en œuvre du projet. En effet, la préparation des élections et la campagne électorale a eu un impact direct sur la disponibilité des acteurs judiciaires aux différentes activités.

#### *b. Contexte sécuritaire*

##### **TEMOIGNAGE D'UN MAGISTRAT DU SUD KIVU :**

*« Il se pose un défi sécuritaire. Lors d'une audience foraine, au dernier jour, nous avons prononcés les jugements, y compris des condamnations et des peines très sévères. Les familles sont présentes ainsi que les communautés. Un groupe de jeunes se sont entendus ; nous avons été informés et nous avons été ainsi escortés. Parfois, nous sommes des personnes indésirables. Le faible niveau d'instruction fait que tout le monde ne comprend pas le bien fondé de la justice dans un pays. »*

La détérioration de la situation sécuritaire contribue à l'incapacité des acteurs de la justice à remplir leur mandat et à lutter efficacement contre l'impunité.

En effet, l'insécurité prédominante dans certaines localités a contraint le projet à reporter et/ou annuler certaines activités, en particulier les audiences foraines et les missions d'enquête. Par exemple, l'audience foraine organisée dans le cadre de l'Affaire Buyenge

Birihanze Dominique alias Colonel Domi a été délocalisée.

En outre, pour minimiser les risques d'attaques, **le projet travaille en étroite collaboration avec la MONUSCO afin d'assurer la protection des acteurs judiciaires et des équipes.** Ainsi, lors de l'audience dans l'affaire Kavumu, la MONUSCO a déployé plusieurs patrouilles

autour des villages de Kavumu et sur les axes routiers afin d'assurer la protection et la sécurité des membres de la Cour, des victimes et témoins ainsi que des communautés venues assistées aux audiences.

*c. Manque d'impartialité et d'indépendance*

Malgré les différentes interventions du projet et d'autres acteurs dans le secteur de la justice, les institutions judiciaires continuent de souffrir d'un manque d'indépendance et d'impartialité. Cela se traduit à travers le **blocage de plusieurs dossiers** en raison de leur sensibilité politique. Ainsi, 31% des dossiers « prioritaires » sont considérés comme « dormants » car ils ne font l'objet d'aucunes avancées dans leur traitement. L'avancée de plusieurs dossiers est due à de longs efforts de plaidoyer de la part de différents acteurs comme le dossier Kavumu.

En outre, les populations ont une **confiance minimale dans les institutions judiciaires**. Malgré un gain de confiance de 18%, plus de 60% de la population affirme avoir peu ou pas confiance dans la justice militaire. Cette méfiance s'explique par le contexte sociopolitique global, le manque d'impartialité et d'indépendance, la corruption rongant le système ainsi que le manque de transparence et de communication de la justice sur les décisions rendues et exécutées.

*d. Désignation tardive des avocats*

Malgré de nombreux efforts réalisés pour le respect total des principes fondamentaux du procès équitable, plusieurs défis subsistent, notamment au niveau du droit à l'égalité des armes. En effet, **la désignation des avocats par les Bâtonniers se fait très tardivement** ce qui empêche les avocats de maîtriser les éléments du dossier, de rendre visite à leurs clients et d'élaborer solidement une stratégie de défense. La défense des prévenus est garantie mais la qualité pourrait être largement améliorée à travers une meilleure planification des activités et désignations des avocats.

*e. Mutation fréquente des magistrats*

Les magistrats affectés dans les provinces d'intervention du projet sont très fréquemment mutés dans d'autres provinces. Ces mutations fréquentes ont un impact négatif puisqu'elles **préviennent l'acquisition et la rétention des connaissances et des capacités au niveau des juridictions provinciales**. Le projet doit ainsi toujours mener des formations sur des thématiques auprès des magistrats puisque ceux formés sont désormais mutés dans d'autres provinces.

En outre, les équipes du projet doivent fournir de nouveaux efforts en matière de communication et d'échange avec les acteurs judiciaires afin que ces derniers comprennent et s'approprient les objectifs poursuivis par le projet.

## ***2. Leçons apprises***

Au cours de la mise en œuvre du projet, plusieurs bonnes pratiques ont pu être identifiées. En outre, le projet s'est également inspirée des leçons apprises d'autres projets.

### ***a. Partage de compétences entre acteurs judiciaires militaires et civils***

La Loi sur la compétence partagée de 2013 a consacré la compétence des juridictions civiles à connaître des crimes contre la sécurité et la paix de l'humanité, avant relevant du domaine exclusif des juridictions militaires. **Les formations organisées ont réuni des magistrats militaires et civils et ont parfois fait intervenir des magistrats militaires**, experts sur certaines questions de droits comme formateur afin de favoriser cet apprentissage par les pairs et cet échange d'expériences.

De même, **des missions d'enquête conjointes ont été appuyées**. Il s'agit véritablement de faciliter les échanges entre les deux ordres judiciaires. Dans le cadre de l'affaire Djugu, des missions conjointes militaires et civiles ont été organisées. Elles ont permis l'instruction du dossier par les juridictions militaires et civiles ; une collaboration étroite entre les deux ordres judiciaires a été démontrée au bénéfice des victimes.

### ***b. Communication et collaboration étroite : appropriation des objectifs***

Tout au long de sa mise en œuvre, le projet a su développer une **excellente communication et collaboration avec l'ensemble des acteurs judiciaires**. De manière générale, les bonnes relations entretenues avec les acteurs judiciaires au niveau provincial et national ont grandement facilité la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats.

Toutes les expertises mobilisées auprès des acteurs judiciaires ont fait suite aux demandes et besoins identifiés par les acteurs judiciaires. **Cette collaboration permet au projet de répondre directement aux besoins des autorités judiciaires et ainsi d'assurer une bonne appropriation et utilisation des outils développés**.

En outre, **les actions de plaidoyer auprès des différents acteurs judiciaires en matière de prise en charge partielle des missions d'enquête et audiences foraines par les institutions judiciaires ont finalement abouti**. En effet, la restauration des détenus pendant toute la durée des audiences foraines est désormais prise en charge par les acteurs judiciaires nationaux. Les magistrats militaires participant au Comité de Pilotage du projet (tenu à Kananga en Juillet 2018) ont renouvelé leurs volontés de formuler des demandes d'appui à leur hiérarchie prioritairement à des demandes d'appui auprès des acteurs internationaux.

Ainsi, il est à noter une appropriation des objectifs poursuivis par le projet par les acteurs nationaux qui s'engagent à trouver des mesures de pérennité.

c. Stratégie holistique de renforcement des capacités

Afin de faire face au défi de la mutation fréquente des magistrats d'une juridiction à une autre, ce qui met à mal la capitalisation des connaissances transmises lors des formations, **une stratégie holistique de renforcement des capacités des acteurs judiciaire est en cours de développement**. Cette stratégie intervient au niveau institutionnel, organisationnel et individuel. Il s'agit ainsi de pérenniser les interventions en matière de renforcement des capacités.

## V. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation du projet a été assuré par le PNUD à travers une équipe d'experts suivi-évaluation basée au sein du projet et l'analyste au programme en charge du portefeuille justice ainsi que l'appui de l'entité Suivi et Evaluation / UPAQ du Bureau Pays PNUD. Le projet a également bénéficié de l'assistance technique d'un expert international en justice transitionnelle et programmation dans le secteur de la justice, qui a mis son expertise et son expérience au service de l'équipe du projet afin d'améliorer les performances du projet.

Ainsi, plusieurs outils de collecte de données, d'augmentation des performances ainsi que de planification annuelle ont été mis en place afin d'évaluer la progression des indicateurs vers les résultats attendus. Il s'agit plus précisément du :

- Plan Intégré de Suivi et Evaluation (PISE) ;
- Plan de travail annuel et trimestriel ;
- Cadre de résultats du projet ;
- Outils de collecte de données ;
- Outils d'amélioration des performances du projet.

### *1. Missions de suivi et évaluation et de coordination*

Les experts suivi-évaluation, l'analyste au programme et le consultant d'assistance technique ont conduit des missions sur le terrain afin de suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats, de rencontrer les différents partenaires d'exécution pour s'assurer de l'effectivité des actions sur le terrain, de collecter les données et les évidences sur les résultats obtenus, d'évaluer les performances du programme en rapport avec les cibles déterminées, d'identifier les défis et les difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du projet et d'analyser et suivre les risques ayant un impact potentiel sur le projet. Ces missions ont été essentielles afin de réorienter la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats et de collecter des évidences. Elles ont été complétées par des missions de suivi organisées par des représentants de l'Union Européenne et de multiples rencontres avec les acteurs judiciaires militaires et les barreaux afin comprendre leurs besoins et leurs demandes et ainsi identifier les potentielles solutions.

## ***2. Evaluation de l'appui technique des CAP***

En novembre 2018, la 'Justice and Corrections Standing Capacity' du Département de de la Consolidation de la Paix a déployé deux experts internationaux indépendants ont été déployés en RDC afin d'analyser et évaluer la nature et la qualité de l'appui technique apporté par les CAP aux acteurs judiciaires congolais et de définir des recommandations en tenant compte des capacités des acteurs judiciaires en matière d'interventions futures<sup>31</sup>. Cette évaluation<sup>32</sup> permettra d'enrichir les interventions futures dans le domaine de la justice et d'améliorer l'appui apporté aux acteurs judiciaires tant au niveau de la qualité que de l'efficacité.

## ***3. Comité de Pilotage et Comité Technique***



*Comité Technique du projet tenu à Kananga en Juillet 2018*

Chaque année, le projet a organisé un Comité Technique et un Comité de Pilotage. Ces Comités réunissent les représentants de l'Union Européenne, le PNUD, les représentants de la MONUSCO et des CAP et les autorités judiciaires militaires. Il s'agit de faire le bilan des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des bonnes pratiques ainsi que de discuter des mécanismes de collaboration et de coopération, des perspectives d'avenir et des activités stratégiques à mener.

## ***4. Retraite du projet***

En outre, une retraite du projet a été organisé en février 2018 qui a réuni les équipes du PNUD et de la MONUSCO ainsi que les autorités judiciaires militaires lors de la dernière journée. Elle avait pour objectifs d'améliorer les performances du programme, la cohérence et l'efficacité de l'appui aux institutions judiciaires et la coordination entre l'ensemble des parties prenantes au projet. En effet, cet atelier de réflexion a été l'occasion de très nombreux échanges riches et l'opportunité de clarifier certaines procédures afin d'assurer une compréhension commune des résultats poursuivis par



*Retraite du projet tenue à Goma (Février 2018)*

<sup>31</sup> Le projet « d'Appui à la Justice Militaire à travers le renforcement du programme des Cellules d'Appui aux Poursuites Judiciaires » n'a pas été évalué en tant que tel ; cependant il est un des éléments essentiels du travail réalisé par les CAP.

<sup>32</sup> Ce rapport n'est pas encore officiellement disponible.

le projet et une cohérence dans les interventions menées. Pour illustrer ceci, l'outil de collecte de données a été ainsi harmonisé entre le PNUD et la MONUSCO ou encore la stratégie de priorisation a été présentée avec des critères objectifs arrêtés et validés. Il s'agissait également de prendre en compte notamment la forte rotation des équipes de gestion du projet, le lancement du projet d'appui aux juridictions civiles, l'élaboration de nouveaux outils de suivi et l'ouverture d'une CAP à Kananga.

## **VI. COMMUNICATION**

Le projet « d'Appui à la Justice Militaire à travers le renforcement du programme des Cellules d'Appui aux Poursuites Judiciaires » a réalisé à la fin de l'année 2017 une petite vidéo afin de montrer les résultats obtenus en matière de lutte contre l'impunité. De nombreux acteurs judiciaires et bénéficiaires du projet ont été interviewés dans ce cadre. La vidéo est disponible en suivant le lien : <https://youtu.be/ogrZBB21S0Y>

**TEMOIGNAGE PSYCHOLOGUE  
CLINICIENNE (AUDIENCE FORAINE,  
AFFAIRE KAVUMU):**

*« Lorsque les victimes comparaissent en audience, c'est une situation particulière vu l'ampleur de l'audience et l'expérience traumatique vécue. Cela fait remonter beaucoup d'émotions. C'est aussi un réconfort que de voir les personnes responsables de leurs souffrances être jugées. C'était pas facile ; mais c'était un réconfort. »*

**TEMOIGNAGE D'UN MAGISTRAT MILITAIRE  
DU SUD KIVU:**

*« Les audiences foraines permettent aux juridictions de se rapprocher des justiciables. Il s'agit de trouver des solutions judiciaires aux crimes commis dans ce territoire, souvent éloigné du siège ordinaire de la juridiction.  
Nous avons de nombreux dossiers ; ce n'est pas toujours facile pour la Cour de se déplacer au plus près des justiciables. Grâce à l'appui du PNUD, nous sommes plus mobiles. »*

## **VII. PERSPECTIVES**

Le projet se clôture au 31 décembre 2018. Cependant, il est prévu de poursuivre les activités phares en matière de lutte contre l'impunité et d'accès à la justice en RDC au cours de l'année 2019. Cependant, le PNUD souhaite poursuivre son engagement en faveur de la restauration de l'Etat de droit, de la lutte contre l'impunité et de l'accès à une justice équitable. Ainsi, à ce jour, 2019 est pressentie pour être une année de transition, c'est-à-dire que les activités phares en matière de lutte contre l'impunité sont poursuivies avant d'être intégrées dans un programme global et holistique d'appui à la Justice dans sa pluralité (offre, demande, institutionnel et organisationnel).

En 2019, le PNUD a retenu les trois axes d'intervention majeurs suivants :

- Renforcer l'offre de justice : Appui à la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux ;
- Faciliter l'accès à la justice : Appui à l'assistance judiciaire pour les prévenus et les victimes de crimes internationaux ;
- Institutionaliser la poursuite des crimes internationaux : évaluation et actualisation de la stratégie de priorisation des dossiers ;

## **VIII. ANNEXES**

### *1. Annexe 1 - Rapport financier*

## 2. Annexe 2 – Cadre de résultats (2015-2018)

**Outcome CPAP/CPD n°53 : Le Cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC**

**Résultat CPD/CPAP n° 3 : L'autorité de l'État est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cible.**

#	Indicateurs Projets	Baseline			Cible du programme	Résultats Cumulatifs 2015-2018	Performance
		Valeur	Année	Source			
<b>Produit attendu 1: Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale.</b>							
<b>Indicateur 1.1</b>	% d'accroissement de la confiance de la population dans la justice militaire	31% de la population a confiance en la justice militaire	2013	Rapport sondage HHI/Monitoring judiciaire	20% d'accroissement de la confiance	En 2018, 67% des personnes interrogées dans les territoires où des décisions judiciaires ont été rendue déclarent avoir très peu ou pas confiance dans la justice militaire. Ainsi, entre 2015 et 2018, il y a un accroissement de 18% de la confiance des populations dans les juridictions militaires	90%
<b>Indicateur 1.2</b>	% de dossiers traités parmi les dossiers reçus par les offices et juridictions.	Au moins 178 cas sont entrés en justice militaire (auditorats militaires), mais seulement 45%	2012 - 2013	PRODOC	100% des dossiers de crimes internationaux et/ou grave (cas	Au total, 42 dossiers ont été priorités à la suite d'ateliers de priorisation dans la province du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri. 29 dossiers prioritaires ont reçu un	69%

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

	Traitement des dossiers prioritaires	traités et transmis aux juridictions militaires et 3% classés sans suite.			prioritaires) ont fait l'objet d'un traitement	traitement, soit 69%. En effet, 45% des dossiers ont fait l'objet d'une décision judiciaire ; 2% sont en procès ; 2% sont en fixation et 19% sont en cours d'instruction. 31% des dossiers prioritaires peuvent être considérés comme dormant. Au total, à travers les audiences foraines, le projet a appuyé 69 dossiers de crimes internationaux.	
<b>Indicateur 1.3</b>	Accroissement du nombre de dossiers ayant fait l'objet de décisions judiciaires	Au moins 79 dossiers reçus et traités au niveau des juridictions militaires ; seulement 63% ont connu une décision judiciaire	2012-2013	PRODOC	70% d'augmentation du nombre de cas identifiés ayant fait l'objet de poursuites	Sur 42 dossiers prioritaires, 19 dossiers ont fait l'objet d'une décision judiciaire définitive soit 45%. Sur 23 dossiers dits prioritaires dans les provinces de l'Ex Katanga et du Kasai Central, 48% ont fait l'objet d'un traitement judiciaire (dont 13% ont été jugés). Sur les deux listes prioritaires (65 dossiers), 21 dossiers ont fait l'objet d'une décision judiciaire soit 32%.	64%
<b>Indicateur 1.4</b>	Réduction de la durée de procédure	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Augmentation de 20% des dossiers	Pour les 42 dossiers prioritaires, il s'est écoulé en moyenne 77	NA

entre l'ouverture de l'enquête et le jugement				jugés dans les délais raisonnables	mois entre la date de commission des faits et la décision judiciaire. Pour les 5 dossiers prioritaires en procédure d'appel, la moyenne entre la décision au premier degré et l'appel est de 6,5 mois.
---	--	--	--	------------------------------------	---

**Produit attendu 2: Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles.**

<b>Indicateur 2.1</b>	Existence d'un plan de classement au niveau des greffes et des secrétariats des auditorats pour les dossiers d'instruction, les dossiers judiciaires, les pièces à conviction et les biens saisis	Aucun plan de classement dans les juridictions militaires des zones cibles	2013	PRODOC	Au moins une juridiction/office dans chaque province cible dispose d'un plan de classement des pièces à conviction et d'archivage	Aucune greffe ni secrétariat des auditorats n'ont été doté d'un système fonctionnel de classement des dossiers et de gestion des pièces à conviction. Le recrutement du consultant a eu lieu à la fin de l'année 2018 mais la mise en œuvre de l'activité a dû être reportée à 2019 en raison du contexte électoral. Cependant, une formation en faveur des greffes et secrétariats des auditorats militaires a été mise en œuvre. Selon les prétests et les posttests, les connaissances des participants se sont améliorées en moyenne de 62,5%.	25%

**Produit attendu 3: Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.**

<b>Indicateur 3.1</b>	% de bénéficiaires (auteurs de crimes graves) assistés sur le total des cas en procès.	323 prévenus assistés gratuitement devant les juridictions militaires	2013 - 2014	- PRODOC	100% des bénéficiaires en procès assisté	100% des prévenus poursuivis pour crimes internationaux, violences sexuelles et meurtres devant les juridictions ont bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite. Au total, cela représente 935 individus ayant bénéficié d'une assistance judiciaire.	100%
<b>Indicateur 3.2</b>	% de satisfaction des justiciables assistés	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Au moins 70% des bénéficiaires assistés sont satisfaits de l'assistance fournie au niveau de la procédure	Le droit à la défense est majoritairement respecté grâce à une assistance judiciaire des prévenus. Cependant la qualité de préparation des dossiers par les avocats varient beaucoup - dans de nombreux cas les avocats sont commis tardivement ce qui les empêche parfois de disposer de temps suffisants pour préparer la défense de leurs clients.	Satisfaisant

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

<b>Indicateur 3.3</b>	L'assistance des prévenus répond à au moins des 4 critères et/ou devoirs de l'avocat	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Evaluation qualitative	Le droit à la défense a été respecté dans toutes les instructions puisque tous les prévenus ont bénéficié d'une assistance judiciaire lors des audiences foraines. Sur l'ensemble de l'assistance judiciaire accordé les 4 devoirs/critères pour une bonne assistance ont été respectés.	Satisfaisant
<b>Produit attendu 4: Les mécanismes de contrôle interne et externe de la justice militaire pour la réponse aux crimes graves assurés.</b>							
<b>Indicateur 4.1</b>	% de réduction des dossiers en souffrance par juridiction après chaque mission de contrôle et d'inspection	Non déterminé	2016	Non déterminé	20% de réduction des dossiers en souffrance par juridiction après chaque mission de contrôle	A la suite d'actions de plaidoyer du programme, plusieurs dossiers ont connu des avancées dans leur traitement. Il s'agit notamment du dossier Kamananga et Mirenzo ; Djugu ; ... au total sur les 42 dossiers ; 19 ont reçu fait l'objet d'une décision définitive soit 45 % de réduction. Une volonté se dessine au sein des juridictions à poursuivre les cas emblématiques - Kamananga, Mirenzo ; Djugu.	205%

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

<b>Indicateur 4.2</b>	Nombre de rapports de monitoring	Non déterminé	2016	Non déterminé	6 rapports publiés	<p>1 rapport de monitoring judiciaire couvrant la période de 2013 à 2017 a été publié et diffusé.</p> <p>6 rapports de monitoring judiciaires ont été rédigés et publiés à la suite des sondages de perception effectués dans les provinces de l'Est. Le rapport annuel de 2018 est en cours de rédaction et sera disponible en avril 2019.</p>	117%
<b>Indicateur 4.3</b>	% d'exécution des recommandations issues des missions de contrôle	Non déterminé	2016	Non déterminé	100% des recommandations appliquées	<p>3 missions de coaching et de suivi ont été menées par les hautes instances de la Justice Militaire.</p> <p>8 recommandations ont été formulées mais une seule a été mise en œuvre pleinement pour le début d'exécution.</p>	25%

### 3. Annexe 3 – Liste des dossiers prioritaires et leur avancement

<i>Dossiers prioritaires du Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale issus des ateliers de priorisation de 2015 et 2016<sup>33</sup></i>		
<i>Province d'intervention</i>	<i>Nom du dossier</i>	<i>Etat d'avancement de la procédure</i>
Nord Kivu	Affaire Habarugira	Le dossier a été jugé.
	Affaire Kakule Muhima dite Shetani	Le dossier est en cours d'instruction. Plusieurs missions d'enquête ont eu lieu.
	Affaire Mudahinga et Muhire dite Kitchanga	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Sheka	Le procès est en cours devant la Cour Militaire Opérationnelle.
	Affaire Bigirabagabo	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Buyegne Birhanze dite Colonel Domi	Le dossier a été jugé.
	Affaire Eugène Tsongo dite Miriki	Le dossier est fixé devant la Cour Militaire Opérationnelle.
	Affaire Kamulete et Affaire Ramazani	Initialement séparé, les deux dossiers ont été joints. Ils sont tous les deux en situation de blocage.
	Affaire Mugisha dite Bushani Kalambahiro	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Nsabimana alias Vainqueur dite Busurungi	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Ufamundu	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
Sud Kivu	Affaire Batumike dite Kavumu	Le dossier a été jugé au premier et deuxième degré.
	Affaire Becker dite Musenyi	Le dossier a été jugé au premier et deuxième degré.
	Affaire Kateyateya dite Lwizi	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Mabilia dite Mirenzo	Le dossier a été jugé.
	Affaire Mutarule II.	Le dossier a été jugé au premier et deuxième degré.

<sup>33</sup> Cette liste reprend tous les dossiers prioritaires identifiés lors des ateliers de planification de 2015 et 2016 dans les provinces de l'Est. Ils ont été établis selon des critères précis et objectifs. La liste est dynamique puisque certains dossiers ont été ajoutés par la suite ; de même dans l'Ex Katanga et le Kasai Central des dossiers ont été prioritaires mais la méthodologie initiale n'a pas été suivie. Ils ne sont donc pas pris en compte dans cette analyse des 41 dossiers.

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

	Affaire Singabanza dite Nzovu	Le dossier a été jugé.
	Affaire Kasika	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Kikozi	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Lemera	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Lieutenant Colonel Ilunga Jean Jacques	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire LTC Angali Mukumbwaandal dite Lulingu	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Major Ntumwa Marocain	Le dossier a été jugé au premier et deuxième degré.
	Affaire Maweka	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Mayi Mayi Raia Mutomboki	Le dossier est en cours d'instruction
	Affaire Fizi II – Colonel Kulimushi alias Kifarua	Le dossier a été classé sans suite.
	Affaire Chifunzi dite Kalonge	Le dossier est en cours d'instruction devant les juridictions civiles.
	Affaire Kamananga alias Rafiki Castro	Le dossier a été jugé au premier et deuxième degré.
Ex Province Orientale	Affaire Capitaine Bilika Anakese dite Mungbere	Le dossier a été jugé.
	Affaire LTC Wangu Endolo Eugène dite Bili	Le dossier a été jugé.
	Affaire Gety 2 Capitaine Mble Bade	Le dossier a été jugé.
	Affaire Mai Mai Simba	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Mambasa I Morgan	Le dossier a été jugé.
	Affaire FARDC Sud Irumu	Le dossier a été jugé.
	Affaire FRPI Sud Irumu	Le dossier a été jugé.
	Affaire Banakoli Justin dite Cobra Matata	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Colonel Chiko Shitambwa	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Salumu Bin Amisi et Lunzolo Mayitiki	Le dossier a été classé sans suite.
	Affaire Basele Besandu dite Colonel Thoms	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Luc Yabili Mputu	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire LTC Morgan Mbusu Musunga	Le dossier a été jugé.
	Affaire Kakome Fiston (Morgan)	Le dossier a été jugé.

*4. Annexe 4 – Liste des dossiers ‘priorisés’ dans l’Ex Katanga et au Kasai Central et leur avancement*

<i>Dossiers ‘priorisés’ pour les provinces de l’Ex Katanga et du Kasai Central</i>		
<i>Province d'intervention</i>	<i>Nom du dossier</i>	<i>Etat d'avancement de la procédure</i>
Ex Katanga	Affaire Kabange Wa Banze dite Affaire Manono	Le dossier a été jugé.
	Affaire Byamungu	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Kitenge-Tenge	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Camille Numbi Soni	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Mungo Iko	Le dossier a été jugé.
Kasai Central & Kasai	Affaire Bayamba	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Diboko	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Kankulu	Le dossier a été jugé.
	Affaire Katoka	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Mutshima	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Nganza	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Tshimpidinga	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Tshinyembue	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Tshisuku	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire des deux experts de l'ONU	Le procès est en cours.
	Affaire des 4 Accompagnants des experts de l'ONU	Le procès est en cours.
	Affaire Malenga	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire RMP 1425	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire RMP 1427	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire RMP/BMG	Le dossier est en cours d'instruction.
Affaire Luebo	Le dossier est en cours d'instruction.	
Affaire Luebo Lulengele	Le dossier est en cours d'instruction.	
Affaire Tshikapa	Le dossier est en cours d'instruction.	

5. Annexe 5 – Liste des dossiers priorités au Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale et leur avancement

<i>Dossiers 'priorités' pour les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ex Province Orientale</i>		
<i>Province d'intervention</i>	<i>Nom du dossier</i>	<i>Etat d'avancement de la procédure</i>
Nord Kivu	Affaire Nogwa	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire ADF/NALU	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Noeri	Le dossier est en cours d'instruction.
Sud Kivu	Affaire Colonel 106	Le dossier a été jugé.
	Affaire Mutarule I	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Colonel Sebimana et al. Dite Katalukulu	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Eben Ezer	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Kamanyola	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Lieutenant Colonel Mukerenge	Le dossier a été classé sans suite.
	Affaire Lulinda & Lusenda	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
Ex Province Orientale	Affaire Ombeni Matayo	Le dossier a été classé sans suite.
	Affaire Lieutenant Colonel Nkoy Botamba dite Bili	Le dossier est en cours d'instruction.
	Affaire Colonel Faustin Kakule	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Colonel John Ohembe Shungu	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Colonel Colonel Michel Rukunda Mananika	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
	Affaire Djugu	Le procès est en cours.
	Affaire Djugu	Le dossier est en cours d'instruction
	Affaire Major Marie Paul Kianga Mukambilwa	Le dossier ne connaît pas d'avancement.
Affaire Lieutenant Kandro Epela Justin	Le dossier est clôturé.	

6. Annexe 6 – Liste des missions d'enquête (2015-2018)

<i>Année</i>	<i>Province d'intervention</i>	<i>Nom du dossier</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nombre total de suspects</i>	<i>Nombre total de victimes et témoins</i>	<i>Degré de Priorité<sup>34</sup></i>
2015	Ex Katanga	Affaire Camille Numbi Soni	Kitenge	1	124	Priorité 3
2017	Ex Katanga	Affaire Camille Numbi Soni	Kabongo; Kitenge	1	75	Priorité 3
2017	Ex Katanga	Affaire Mungo Iko	Lumwe	8	12	Priorité 3
2018	Ex Katanga	Affaire Camille Numbi Soni & Affaire Jean Pierre Ngweno alias Tsinja-Tsinja	Kamina; Kabongo; Kimé; Kitenge	2	27	Priorité 3
<b>TOTAL EX KATANGA</b>				<b>10</b>	<b>238</b>	
2015	Ex Province Orientale	Affaire Kandra Epala Justin	Musedzo	1	6	Priorité 3
2016	Ex Province Orientale	Affaire Morgan (Paul Shadari)	Mambasa (Aru)	NR	31	Priorité 1
2017	Ex Province Orientale	Affaire Kakome Fiston & Ramazani	Territoire de Mambasa	3	79	Priorité 2
2017	Ex Province Orientale	Affaire FRPI Sud Irumu	Walundu - Bindi	15	55	Priorité 1

<sup>34</sup> Système de priorisation : Priorité 1 issue de l'atelier de priorisation de 2015 ; Priorité 2 issue de l'atelier de priorisation de 2016 ; Priorité 3 issue de listes transmises par divers acteurs

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2018	Ex Province Orientale	Affaire Bili (LTC Wangu Endolo)	Bili-Bondo	5	21	Priorité 2
2018	Ex Province Orientale	Affaire Thoms	Ubundu & Opala	NR	47	Priorité 3
2018	Ex Province Orientale	Affaire Djugu	Djugu	74	422	Priorité 3
<b>TOTAL EX PROVINCE ORIENTALE</b>				<b>98</b>	<b>661</b>	
2017	Kasai Central	Affaire des deux experts des NU	Kananga - Bukonde	4	2	Priorité 3
<b>TOTAL KASAI CENTRAL</b>				<b>4</b>	<b>2</b>	
2015	Nord Kivu		Rutshuru & Nyiragongo	2	1	Priorité 3
2015	Nord Kivu	Affaire Lt Colonel Habarugira Rangira	Sake	1	209	Priorité 1
2015	Nord Kivu	Affaire Lt Colonel Habarugira Rangira & Colonel Mudahunga Safari	Sake	2	87	Priorité 1
2015	Nord Kivu	Affaire Lt Colonel Habarugira Rangira & Colonel Mudahunga Safari	Kitchanga	2	209	Priorité 1
2016	Nord Kivu	Affaire Lt Colonel Habarugira Rangira	Sake	1	209	Priorité 1
2016	Nord Kivu	Affaire ADF/NALU	Beni, Rwangoma, Butembo, Lubero, KaiNRma, Eringeti, Kididiwe, Otomaber	12	49	Priorité 3
2016	Nord Kivu	Affaire Lt Colonel Habarugira Rangira	Sake	1	209	Priorité 1

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2017	Nord Kivu	Affaire Ramazani & Kamulete	Masisi, Rutshuru, Lubero	11	NR	Priorité 2
2017	Nord Kivu	Affaire Buyenge Birihanze Dominique alias Colonel Domi	Kiringa, Busaro, Mutabo	1	NR	Priorité 2
2017	Nord Kivu	Affaire Sheka	Kinshasa	2	376	Priorité 1
2017	Nord Kivu	Affaire Shetani	Kinshasa	1	NR	Priorité 1
2017	Nord Kivu	Affaire Kipese	Kipese	7	356	Priorité 3
2017	Nord Kivu	Affaire Sheka	Pinga	1	376	Priorité 1
2017	Nord Kivu	Affaire ADF/NRLU	Kamango	NR	39	Priorité 3
2018	Nord Kivu	Affaire Sheka	Kinshasa	1	376	Priorité 1
2018	Nord Kivu	Affaire Shetani	Rutshuru	1	115	Priorité 1
2018	Nord Kivu	Affaire ADF/NRLU	Vurondo	22	70	Priorité 3
2018	Nord Kivu	Affaire ADF/NRLU	Kasindi-Lubero	22	70	Priorité 3
<b>TOTAL NORD KIVU</b>				<b>63</b>	<b>1 628</b>	
2015	Sud Kivu	Affaire Mirenzo (LTC Mabilia Ngoma)	Mirenzo	23	250	Priorité 1
2015	Sud Kivu	Affaire Musenyi (Colonel Becker)	Musenyi	49	125	Priorité 1

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2016	Sud Kivu	Affaire Kikamba (Raia Mutomboki)	Matili/Shabunda/Kikamba	NR	93	Priorité 2
2016	Sud Kivu	Affaire Kavumu	Kavumu	85	23	Priorité 1
2017	Sud Kivu	Affaire Kamaranga (Rafiki Castro)	KamaNRnga & Lumenje	1	137	Priorité 2
2017	Sud Kivu	Affaire Kamanyola	Kamanyola	18	79	Priorité 3
2018	Sud Kivu	Affaire Rafiki Castro	Goma	2	NR	Priorité 2
<b>TOTAL SUD KIVU</b>				<b>177</b>	<b>707</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>352</b>	<b>3 236</b>	

*7. Annexe 7 – Liste des missions d'enquête (2015-2018) ayant fait l'objet d'une audience foraine*

<i>Province</i>	<i>Affaire ayant fait l'objet de missions d'enquête et d'audience foraine</i>	<i>Nature du crime poursuivi</i>	<i>Degré de Priorité<sup>35</sup></i>
Ex Province Orientale	Affaire Morgan (Paul Shadari)	Crime contre l'humanité	Priorité 1
Ex Province Orientale	Affaire FRPI Sud Irumu	Crime de guerre & Crime contre l'humanité	Priorité 1
Ex Province Orientale	Affaire Bili (LTC Wangu Endolo)	Crime de guerre	Priorité 2
Ex Province Orientale	Affaire Kakome Fiston & Ramazani	Crime de guerre & Crime contre l'humanité	Priorité 2
Ex Province Orientale	Affaire Kandra Epala Justice	Violences sexuelles & Meurtres	Priorité 3
Ex Province Orientale	Affaire Djugu	Crime contre l'humanité	Priorité 3
Nord Kivu	Affaire Sheka	Crime de guerre & Crime contre l'humanité	Priorité 1
Nord Kivu	Affaire Lieutenant-Colonel Habarugira Rangira	Crime de guerre	Priorité 1
Nord Kivu	Affaire Buyenge Birihanze Dominique alias Colonel Domi	Crime de guerre	Priorité 2
Sud Kivu	Affaire Musenyi (Colonel Becker)	Crime de guerre	Priorité 1
Sud Kivu	Affaire Kavumu	Crime contre l'humanité	Priorité 1
Sud Kivu	Affaire Rafiki Castro	Crime de guerre & Crime contre l'humanité	Priorité 2
Ex Katanga	Affaire Mungo Iko	Génocide	Priorité 3

<sup>35</sup> Système de priorisation : Priorité 1 issue de l'atelier de priorisation de 2015 ; Priorité 2 issue de l'atelier de priorisation de 2016 ; Priorité 3 issue de listes transmises par divers acteurs

8. Annexe 8 – Liste des audiences foraines appuyées par le projet (2015-2018)

<i>Année</i>	<i>Province d'intervention</i>	<i>Nombre de dossiers traités</i>	<i>Nom du dossier principal</i>	<i>Lieu de l'audience</i>	<i>Nombre total de prévenus</i>	<i>Nombre total de victimes</i>	<i>Degré de Priorité<sup>36</sup></i>
2015	Equateur	1	Affaire Yalisika (Colonel Koyo)	Yalisika	5	110	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>					
2015	Ex Province Orientale	30	Affaire Mambasa (Paul Sadala alias Morgan)	Mambasa	43	30	Priorité 1
2015	Ex Province Orientale	15		Kasenyi	24	12	
2015	Ex Province Orientale	1	Affaire Capitaine Bilika Anakese	Mungbere	18	81	Priorité 2
2016	Ex Province Orientale	57	Affaire Mambasa	Bunia	79	30	Priorité 1
2016	Ex Province Orientale	4	Affaire Mapwata	Wamba	5	100	
2016	Ex Province Orientale	1	Affaire Kandro Epala Justin	Komanda	1	186	Priorité 3
2016	Ex Province Orientale	1	Affaire Capitaine Mbele Bade	Gety	14	50	Priorité 1

<sup>36</sup> Système de priorisation : Priorité 1 issue de l'atelier de priorisation de 2015 ; Priorité 2 issue de l'atelier de priorisation de 2016 ; Priorité 3 issue de listes transmises par divers acteurs

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2016	Ex Province Orientale	9	Affaire Capitaine Mbele Bade	Gety	15	10	Priorité 1
2016	Ex Province Orientale	10	Affaire Kakome Fiston	Mambasa	10	NR	Priorité 2
2017	Ex Province Orientale	9	Affaire Capitaine Bele Mbade & Affaire Lieutenant Kandro Epela Justin & Affaire Capitaine Batafe alias Foudre	Komanda	16	46	Priorité 1
2017	Ex Province Orientale	6	Affaire Kakome Fiston	Mambasa	12	20	Priorité 2
2017	Ex Province Orientale	9	Affaire Mungbere (Capitaine Bilika Anakese)	Isiro	11	87	Priorité 2
2018	Ex Province Orientale	14	Affaire FRPI Sud Irumu	Komanda	18	34	Priorité 1
2018	Ex Province Orientale	6	Affaire LTC Wangu Endolo	Buta	7	5	Priorité 2
2018	Ex Province Orientale	5	Affaire Djugu	Tchomia	20	58	Priorité 3
2018	Ex Province Orientale	5	Affaire Djugu	Tchomia & Djugu	52	NA	Priorité 3
<b>TOTAL Ex Province Orientale</b>		<b>182</b>					
2016	Ex Katanga	9		Pweto	10	10	Priorité 3
2018	Ex Katanga	1	Affaire Mungu Iko	Kamina	8	12	Priorité 3
2018	Ex Katanga	6	Affaire Kamuina Nsapu	Kolwezi	22	285	Priorité 3

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2018	Ex Katanga	12	Affaire Kabange Wa Banze	Manono	25	19	Priorité 3
<b>TOTAL Ex Katanga</b>		<b>28</b>					
2018	Kasai Central	1	Affaire Kankulu	Kankulu	14	NR	Priorité 3
2018	Kasai Central	6	Affaire Tshikapa	Tshikapa	9	NR	Priorité 3
<b>TOTAL Kasai Central</b>		<b>7</b>					
2015	Maniema	1	Affaire Dembo (Abraham Amuri Mpiya)	Kindu	1	87	Priorité 3
<b>TOTAL Maniema</b>		<b>1</b>					
2015	Nord Kivu	10	NR	Lubero	11	NR	
2015	Nord Kivu	9	NR	Lubero	9	NR	
2015	Nord Kivu	27	NR	Kitchanga	27	8	
2015	Nord Kivu	18	NR	Butembo	21	NR	
2015	Nord Kivu	41	NR	Beni & Butembo	53	13	
2015	Nord Kivu	1	Affaire Manoti	Rutshuru	8	NR	
2015	Nord Kivu	16	NR	Kasindi	15	26	
2015	Nord Kivu	13	NR	Kirumba	13	9	
2016	Nord Kivu	1	Affaire Manoti	Goma	6	NR	
2016	Nord Kivu	18	Affaire Sambili Mugasa	Bunagana	19	16	
2016	Nord Kivu	24		Kiwanja	35	NR	
2016	Nord Kivu	27	Affaire Bizimana Ngeregeza alias Bizi	Kiwanja	73	19	
2016	Nord Kivu	10		Mangina	10	10	
2016	Nord Kivu	10		Lubero	10	10	
2017	Nord Kivu	10		Lubero	10	10	

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2017	Nord Kivu	29	Affaire Buyenge Birihanze Dominique alias Colonel Domi	Kiwanja	42	21	Priorité 2
2018	Nord Kivu	5	Affaire Buyenge Birihanze Dominique alias Colonel Domi & Affaire Bizimana Ngeregeza alias Bizi	Rutshuru	14	8	Priorité 2
2018	Nord Kivu	3	Affaire Buyenge Birihanze Dominique alias Colonel Domi	Kiwanja	27	25	Priorité 2
2018	Nord Kivu	7		Kasindi	10	NR	
2018	Nord Kivu	17		Mutwanga	19	11	
2018	Nord Kivu	1	Affaire Habarugira	Bwereemana	1	209	Priorité 1
<b>TOTAL Nord Kivu</b>		<b>297</b>					
2015	Sud Kivu	12	NR	Uvira	12	NR	
2016	Sud Kivu	3	Affaire Mutarule II	Mutarule/Uvira	7	94	Priorité 1
2017	Sud Kivu	1	Affaire Nzovu (Jean Bosco Sinzabanda)	Shabunda	2	153	Priorité 1
2017	Sud Kivu	1	Affaire Musenyi (Colonel Becker Dhenyo)	Maibano	1	142	Priorité 1
2017	Sud Kivu	6	Affaire Kavumu	Kalehe	20	46	Priorité 1
2018	Sud Kivu	1	Affaire Marocain	Kalehe	1	194	Priorité 2
2018	Sud Kivu	5	Affaire Kavumu & Affaire Mutarule II & Affaire 106 & Affaire Musenyi (Colonel Becker Dhenyo) & Affaire Marocain	Bukavu	17	681	Priorité 1

Rapport final du Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC

2018	Sud Kivu	1	Affaire Kamaranga (Rafiki Castro)	Kalehe	2	100	Priorité 2
2018	Sud Kivu	1	Affaire Mirenzo (LTC Mabilia Ngoma)	Kalehe	1	194	Priorité 1
<b>TOTAL Sud Kivu</b>		<b>31</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>547</b>					

**9. Annexe 9 – Liste des critères définis pour la priorisation des dossiers**

<b><i>Critères de priorisation</i></b>	<b><i>Éléments de définition</i></b>
Liés aux auteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grade des auteurs ;</li> <li>• Qualité des auteurs (miliciens ; agents de l'Etat, civils...)</li> <li>• Rang social ;</li> <li>• Facilité d'arrestation ;</li> <li>• Facilité d'identifier les auteurs ;</li> </ul>
Liés aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de victimes ;</li> <li>• Vulnérabilité des victimes ;</li> </ul>
Liés à la nature du crime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des faits sur les populations ;</li> <li>• Modus operandi (armes utilisées ; systématiques...)</li> <li>• Lieux de commission des faits (église, école, hôpital...)</li> <li>• Idéologie (intention génocidaire ; dimension ethnique...)</li> <li>• Cruauté ;</li> <li>• Crimes attendant à la vie et liés aux violences sexuelles ;</li> <li>• Répétition des faits ;</li> <li>• Crimes relevant du Statut de Rome</li> </ul>
Ordre opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspect en détention ;</li> <li>• Accessibilité des lieux de commission des faits ;</li> <li>• Caractère récent des faits</li> </ul>